



PLAUDREN

Mémoire / Collectif

HISTOIRE DE PLAUDREN

POPULATIONS ET TERRITOIRES

Avec la participation de CYRILLE MAGUER



LIV'ÉDITIONS



Vie Municipale

Un livre sur l'histoire
de Plaudren

p. 16

BULLETIN COMMUNAL



SOMMAIRE

Etat civil	p.4
Finances	p.5
Subventions	p.7
Urbanisme	p.9
Travaux	p.13
Vie municipale	p.15
Culture	p.22
Enfance - Jeunesse	p.23
Vie scolaire	p.26
Vie sociale	p.32
Vie associative	p.33
GMVA	p.45
Informations utiles	p.49
A vos agendas	p.50
Annuaire des associations	p.51

Chères Plaudrinoises, chers Plaudrinois,



L'heure est arrivée de se dire "Au revoir"

En effet, cela fera 12 ans que vous m'avez mis à la tête de deux équipes municipales (2008 et 2014) pour gérer notre belle commune.

Il est temps pour moi de passer le témoin pour les raisons suivantes :

- L'âge, 73 ans aux prochaines élections de mars prochain et la volonté de passer le témoin "aux jeunes".
- Des problèmes de santé.
- Et je l'avoue, comme beaucoup de mes collègues, une réelle aversion au "millefeuille" administratif et technocratique de notre société

Très conscient de la nécessité d'avoir des règles pour vivre en harmonie dans notre République, je reste néanmoins réservé sur la création des grandes Régions (bien que la Bretagne n'ai pas été concernée), de nouvelles agglomérations, telle que la nôtre, GMVA, avec des spécificités différentes (littorale, urbaine et rurale). Nous sommes passés de 6 à 34 communes pour de soi-disant économies financières. Je suis pour la mutualisation des moyens entre communes, en gardant chacune nos spécificités.

La suppression à terme de la taxe d'habitation (impôt local), qui représente plus de 40% des recettes de la commune et qui devrait être compensée. Compensée par quoi, par qui ? Pour combien de temps ?

Ceci étant dit, il me reste à remercier, très sincèrement, tous mes collègues élus qui m'ont aidé à la bonne gestion de la commune, à remercier le personnel communal pour son investissement au quotidien, à vous remercier vous aussi Plaudrinoises et Plaudrinois pour les liens que nous avons tissés tout au long de ces deux mandats.

Merci à vous tous, élus, administrés, pour les témoignages de sympathie que vous m'avez apportés lors des moments difficiles que j'ai vécus en 2016. Je n'oublierai jamais.

A vous tous, Plaudrinoises et Plaudrinois, je souhaite une bonne année 2020 ainsi qu'à vos proches et plus particulièrement à toutes celles et ceux qui ont été touchés par la disparition d'un être cher.

Patrick PARISOT
Maire de Plaudren

Vœux
du Maire
le samedi
18 janvier 2020
à 11 h 00
salle Ty an Holl



Naissances

EON Lyne	Saint-Bily	le 16 décembre 2018
LE BLEVEC Victor	Kerverland	le 24 décembre 2018
NIO Léna	Lanrenec	le 26 janvier 2019
PUREN LE PARC Pablo	8 chemin du Guernec	le 5 février 2019
COLLET Alice	23 Lot. de la Lande de Cornevec	le 26 février 2019
PAUL-JACQUES Lilou	8 Le Clos de Kerlann	le 18 février 2019
VIALARD Malo	Saint Bily	le 28 mars 2019
L'HOSTIS Nathanaël	16 rue des Déportés	le 21 avril 2019
BEMELMANS KERVARREC Jake	4 Lotissement du Hayo	le 11 mai 2019
BÈYE LEGAY Ismaël	7 rue des Lavandières	le 25 mai 2019
LE FLOCH Louis	Poulgouarin	le 25 juin 2019
LAUP Joran	34 Lotissement La Croix du Hayo	le 2 juillet 2019
MÉNARD Léo	8 rue de l'Avenir	le 4 août 2019
PICAUD Constance	Corn Er Hoet	le 15 août 2019
MASTAIN Enzo	32 Lotissement La Croix du Hayo	le 24 août 2019
BICHEREL Clément	7 Place de l'Eglise	le 4 septembre 2019
GUEGANO Luca	5 Clos de Kerlann	le 12 octobre 2019
MARTIN Charlije	Le Pont Bertho	le 29 octobre 2019
LAMY-BERRUÉ Malo	16 Bis rue des Rah-Koëd	le 31 octobre 2019
LOHO DERRIEN Janny	La Croix Peinte	le 14 novembre 2019
VISTRY Amaury	Le Reste	le 20 décembre 2019



Mariages

BÉDARD Davy - EON Marina	24 rue des Rah-Koëd	le 6 juillet 2019
MIRA Richard - KERBART Stéphanie	Kerguillerme	le 13 juillet 2019



Décès

PAPAZOW Gaele épouse MORSHED	La Croix du Hayo	le 17 décembre 2018
TRÉGOUËT Monique	13 Résidence du Parc	le 22 décembre 2018
LE GARJAN Joël	Kerhuippe	le 26 janvier 2019
ROSIAUX André	Talhouët	le 30 janvier 2019
LE PELVÉ Marie Andrée épouse LE BARBIER	Kerharay	le 11 février 2019
CARRÉ Rose-Marie	1 Place Lann Feutan	le 12 février 2019
AUFFRET François	1 rue des Rah Koëd	le 12 mars 2019
ARVEL Dominique	6 place de l'Eglise	le 18 mars 2019
MAYER Serge	Kerlann	le 2 avril 2019
SOUVERAIN Fernande	Place Lann Feutan	le 18 juin 2019
BILLOIS Gisèle	Place Lann Feutan	le 10 juillet 2019
SERVAIS Léonie veuve BROHAN	11 Cité des Genêts	le 26 juillet 2019
JAHIER Henri	Poulguern	le 24 octobre 2019
BAUCHÉ René	11 rue des Déportés	le 16 novembre 2019



Personnes inhumées à Plaudren, domiciliées hors commune

TRÉBOSSON Yvette veuve LE GARJAN	Saint-Jean-Brévelay	le 07 février 2019
APLANCOURT Pierrette veuve TALON	Proville	le 10 février 2019
TREBOSSON Alice veuve PICAUD	Grand-Champ	le 01 avril 2019
BERNARD Donatien	Saint-Jean-Brévelay	le 20 mai 2019
DRÉANO Eléonore veuve LE BRIÈRE	Saint-Jean-Brévelay	le 22 mai 2019
CADORET Isabelle veuve JOUBIOUX	Saint-Jean-Brévelay	le 16 juin 2019
COURTOIS Hélène veuve LE ROCH	Saint-Jean-Brévelay	le 24 juin 2019
GAMBERT Mélanie veuve DANO	Grand-Champ	le 18 août 2019

	2009	2018	2019
Naissances	10	16	23
Mariages	5	4	3
Décès	18	11	12

Toutes les personnes
n'ont pas souhaité la parution
dans le bulletin

Compte administratif communal de l'année 2018

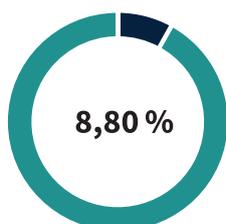
Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2018 présenté par Mme Pascale KERMORVANT, adjointe aux finances.

Recettes de fonctionnement	1 569 580,41 €	Dépenses de fonctionnement	1 075 329,95 €
Pour une commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (centre de loisirs, périscolaire, ventes diverses), aux impôts locaux, aux dotations de l'état et autres participations.		Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats, les fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux différents syndicats, les salaires des agents communaux, les indemnités diverses et les intérêts d'emprunts à payer	
Excédent de fonctionnement : 494 250, 46 €			

Recettes d'investissement	438 613,76 €	Dépenses d'investissement	884 487,31 €
Résultat de l'exercice : 445 873,55 €			
Les dépenses concernent des acquisitions de gros matériels, des travaux importants, des acquisitions foncières, etc... ainsi que les remboursements en capital des emprunts. En dehors des subventions propres à telle ou telle opération et à l'emprunt (qui participe à l'endettement), il n'existe pas de recettes spécifiques d'investissement. La capacité d'une commune à investir résulte uniquement de l'excédent de fonctionnement auquel s'ajoutent les reliquats des exercices précédents.			

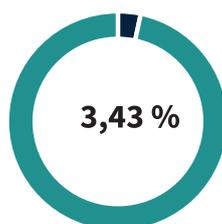
Détails des dépenses par pôle :

REMBOURSEMENT DU CAPITAL



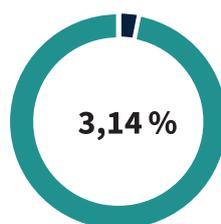
77 000,00 €

PÔLE TY AN HOLL / SPORT / CULTURE



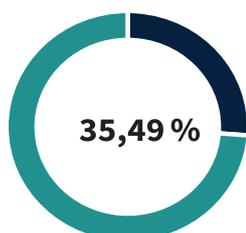
30 000,00 €

PÔLE BÂTIMENTS COMMUNAUX



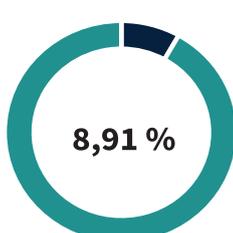
27 500,00 €

PÔLE TRAVAUX



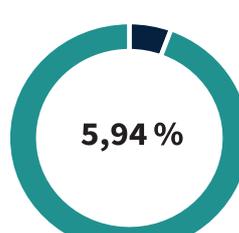
310 500,00 €

PÔLE SCOLAIRE / ENFANCE / JEUNESSE



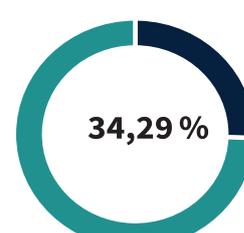
78 000,00 €

PÔLE MAIRIE - ATELIER TECHNIQUE



52 000,00 €

PÔLE PROJETS/ ACHATS DE TERRAINS / FRAIS D'ÉTUDES

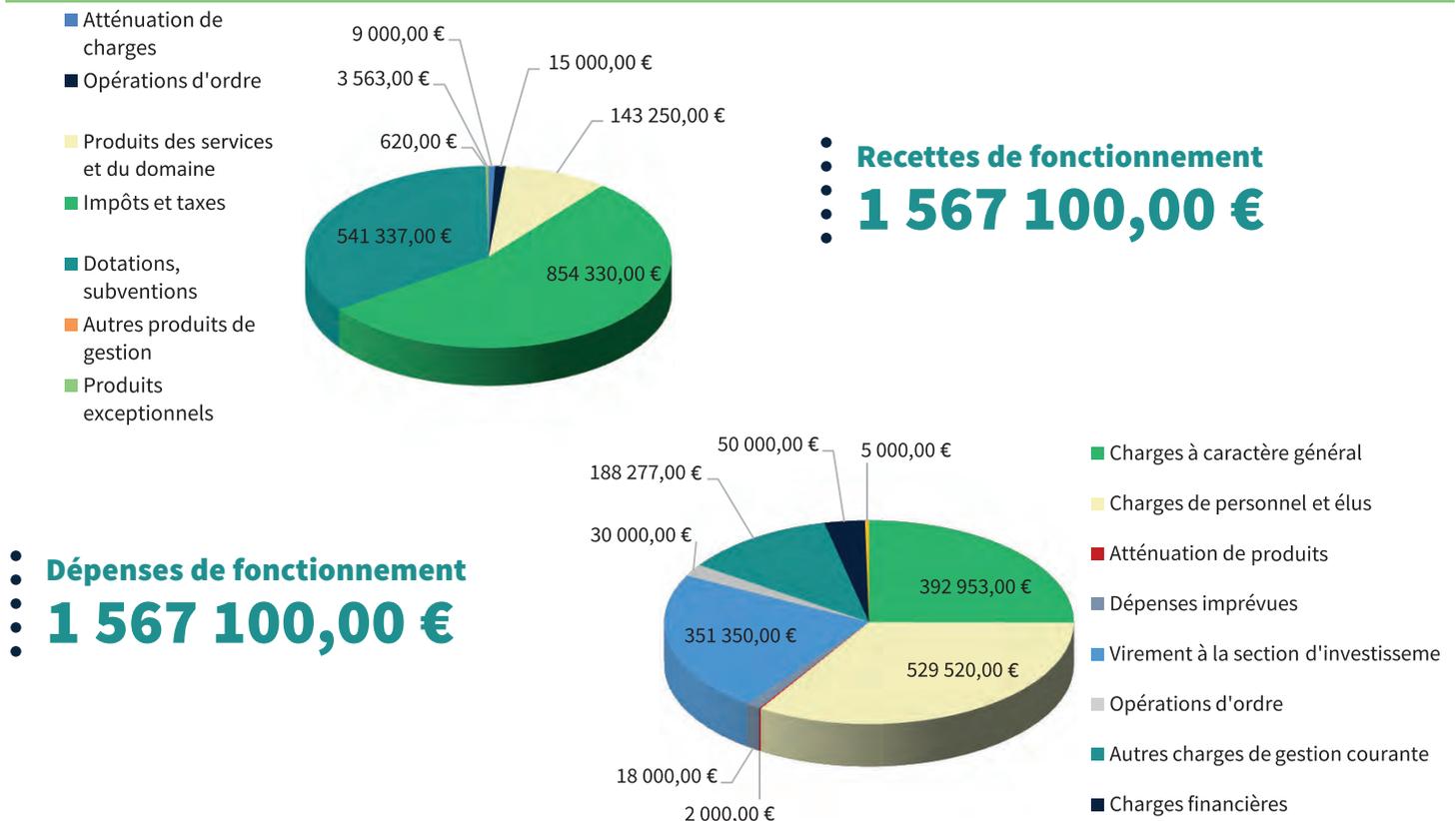


300 000,00 €

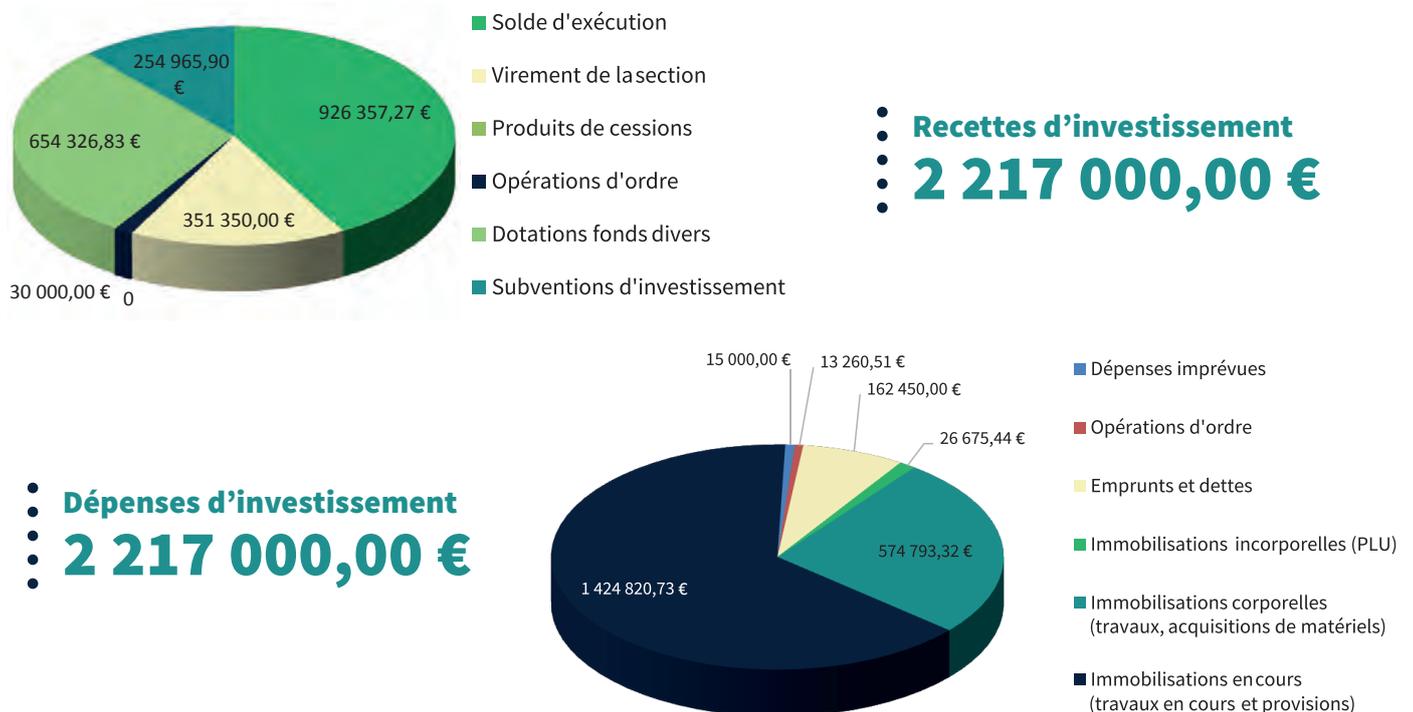
Budget primitif 2019

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2019 a été voté le 9/04/2019 par le conseil municipal.

Section fonctionnement :



Section investissement :



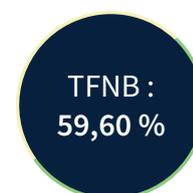
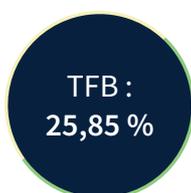
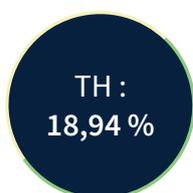
Fiscalité 2018

Produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget	Taux	Montant en €
Taxe d'habitation	18,94%	368 762 €
Taxe foncière propriétés bâties	25,85%	321 833 €
Taxe foncière propriétés non bâties	59,60%	77 242 €
Bases d'imposition : Actualisées suivant les prévisions du projet de loi de finances		



Taux des trois taxes pour l'année 2019 :

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux de fiscalité locale des trois taxes communales (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation) pour 2019.



Subventions 2019

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un certain nombre de demandes de subventions au titre de l'année 2019. Sur proposition de la Commission "Vie associative" et après délibération, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Associations Plaudrinoises

	SUBVENTIONS
Rah-Koëd Football	2 900,00 €
Rah-Koëd Cyclo	80,00 €
Rah-Koëd Gym pour tous	300,00 €
Esprit Zen	50,00 €
A.C.P.G & C.A.T.M	90,00 €
Amicale des retraités	220,00 €
La Récré des Rah-Koëd	763,00 €
OCCE Sac de Billes	3 535,00 €
A.P.E.L	3 668,00 €
La Boule Plaudrinoise	80,00 €
Société de chasse communale	400,00 €
Les Chantous de Plaudren	200,00 €
Les Amis de la Madeleine	300,00 €
Bad Koëd	200,00 €
Diastèmes Prod	500,00 €
TAOCHINAGOT	300,00 €

Associations hors commune

	SUBVENTIONS
Chambre des métiers et de l'Artisanat du Morbihan	80,00 €
Chambre des métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor	20,00 €
Bâtiment CFA Morbihan	20,00 €
ISSAT	80,00 €
La Claie Sans Frontières	160,00 €
Le Don du sang	120,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2018 (ASSAINISSEMENT)

Le conseil a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2018 présenté par Madame Pascale KERMORVANT

Recettes d'exploitation	41 765,56 €
Recettes d'investissement	41 599,00 €
Recettes totales	83 364,56 €

Dépenses d'exploitation	23 421,27 €
Dépenses d'investissement	29 529,67 €
Dépenses totales	52 950,94 €

Excédent global de clôture : 30 413,62 €

BUDGET PRIMITIF 2019 (ASSAINISSEMENT)

Section d'exploitation :

Dépenses de fonctionnement	Prévisions
Charges à caractère général	9 000,00 €
Dotation aux amortissements réseau et lagunage	18 000,00 €
Intérêts d'emprunts	600,00 €
Charges diverses de gestion courante	6 000,00 €
Contrôle des branchements et réseaux	21 000,00 €
Virement à la section investissement	- €
TOTAL	54 600,00 €

Recettes de fonctionnement	Prévisions
Excédent de fonctionnement reporté	
Amortissements subvention assainissement	12 000,00 €
Taxe raccordement à l'égout	12 000,00 €
Saur reversement assainissement	30 600,00 €
Autres immobilisations financières	
TOTAL	54 600,00 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	Prévisions
Amortissement subvention assainissement	12 000,00 €
Opération d'ordre	2 200,00 €
Travaux-diagnostic assainissement	15 000,00 €
Autres travaux de réseaux	30 965,00 €
Extension ou changement de canalisation	57 650,00 €
TOTAL	117 815,00 €

Recettes d'investissement	Prévisions
Excédent d'investissement reporté	52 157,12 €
FCTVA	2 700,91 €
Opération d'ordre	2 200,00 €
Subvention agence de l'eau	5 895,00 €
Amortissement réseau et lagunage	18 000,00 €
Excédent d'exploitation N-1 affecté	36 861,97 €
TOTAL	117 815,00 €





Permis de construire

2019

Maisons d'habitation	13
Rénovation maisons	2
Extension de maisons	1
Bâtiments agricoles	6
Garages ou extensions de garages	3
Abris de jardin, carports	1
Piscines	1
TOTAL	27

Déclarations préalables

2019

Piscine	5
Extension de l'habitation, abris de jardins, carports, pergolas, vérandas, préaux	8
Modification de façades, velux, fenêtres, ravalements, agrandissement de terrasse	7
Clôtures, portails	4
Isolation extérieure, bardage	4
Abattage d'arbres	1
Centrale ou générateur photovoltaïque, station de radiotéléphonie	4
Division de terrains	1
Démolition pignon de cheminée	1
TOTAL	35

Les différentes démarches à suivre en cas de travaux



Avant d'entreprendre vos travaux, renseignez-vous auprès du service urbanisme pour connaître les règles locales et les formalités auxquelles vous êtes soumis en fonction de la nature, de l'importance et de la localisation de votre projet. De manière générale, nous vous rappelons ci-dessous les travaux nécessitant une demande de permis de construire ou de déclaration préalable. Toutefois, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

La déclaration préalable est obligatoire pour les travaux suivants :

- Une construction ou une extension qui crée entre 5 m² et 20 m² de surface plancher et d'emprise au sol. Ce seuil peut être porté à 40 m² en zone urbaine.
- Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment : modification des ouvertures, changement dans la toiture, pose de velux ou de fenêtres neuves, panneaux solaires, éoliennes, ou encore le changement de couleur de peinture de façade...
- Travaux changeant la destination d'un bâtiment par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation, même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

Le permis de construire est exigé pour les travaux suivants :

- Une construction ou une extension qui crée une surface plancher et d'emprise au sol supérieure à 20 m² (sauf cas des extensions en zone urbaine visées ci-dessus dont le seuil est porté à 40 m²)
- Les travaux sur construction existante ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination.

Le permis de démolir : pour toute démolition de constructions ou partie de constructions situées sur la commune.

Installation d'une clôture : avant de commencer les travaux, se renseigner en Mairie.

Elagage des arbres en bords de routes communales

De nombreuses réclamations sont déposées en mairie concernant le défaut d'entretien des végétaux plantés en bordures des voies communales.

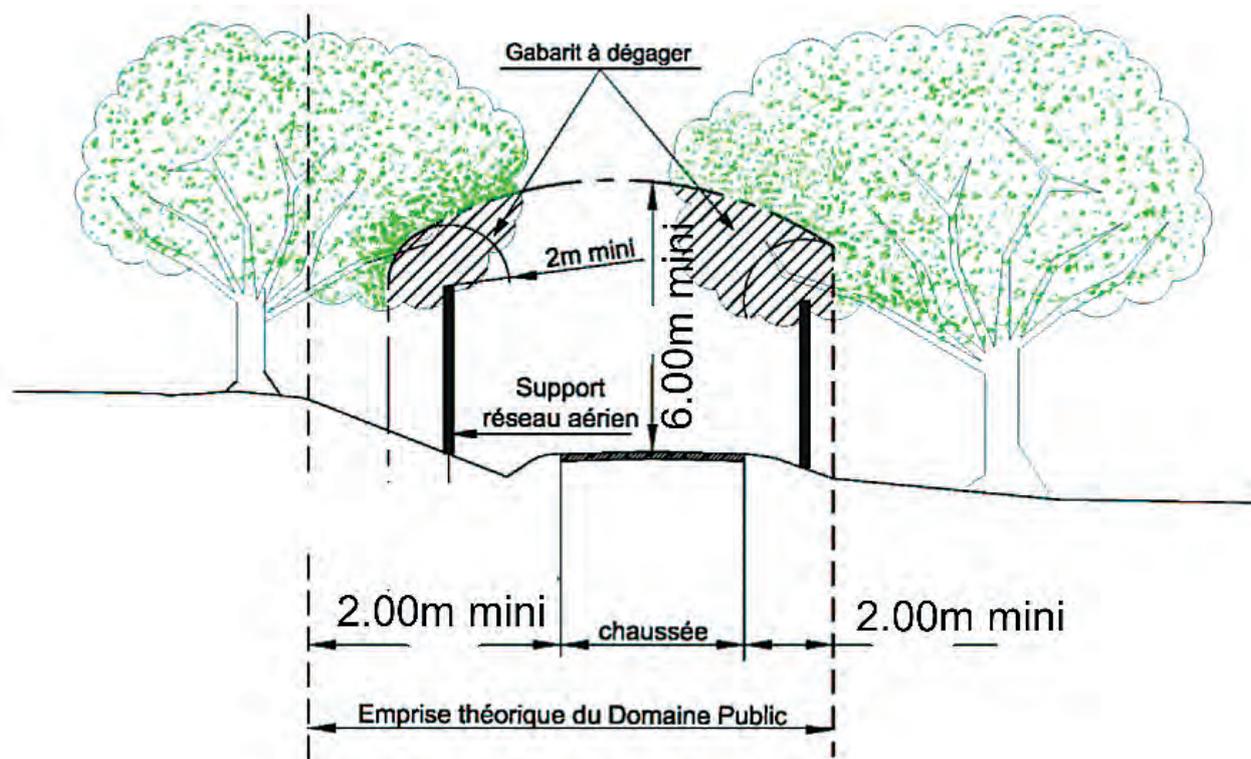
Les branches qui envahissent le domaine communal engendrent des situations de danger (visibilité) et des dégradations sur les véhicules (camions) et sur les chaussées.

Nous rappelons que chaque propriétaire est tenu de procéder à l'élagage des arbres et arbustes situés en limites du domaine public.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient, article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté (sécurité routière) et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents, comme le prévoit l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales.

La taille des arbres en bordures des voies communales doit respecter certaines règles, notamment en matière de distance par rapport à la chaussée et au gabarit routier.



Enfin dans le respect de l'environnement et des végétaux, il convient de respecter les points suivants :

- Ne pas élaguer avant la chute des feuilles : les arbres doivent constituer et stocker leurs réserves pour les réutiliser au printemps, c'est une nécessité physiologique.
- Ne pas élaguer avant le mois de mai : il faut laisser le temps aux espèces nicheuses de quitter leurs nids. Disposition prévue dans le Code de l'Environnement
- Respecter l'équilibre naturel de l'arbre. La suppression des branches sur un seul côté peut mettre en péril la stabilité de l'arbre lors des tempêtes

Afin de limiter les coûts, il peut être intéressant pour les propriétaires de grouper les demandes et de s'adresser aux entreprises locales équipées de moyens mécaniques (lamier, sécateur hydraulique).

S'adresser en mairie pour toutes informations complémentaires.

Entretien de la voie publique

- Entretien des trottoirs et caniveaux :

Les propriétaires, leurs représentants ou leurs locataires devront arracher l'herbe qui croit sur les trottoirs au droit de leur propriété. Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par les véhicules en surcharge ou chargées sans précaution doit être opéré immédiatement par les soins des responsables. L'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

- Interdiction d'abandonner tous excréments sur le domaine public :

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'animaux de procéder immédiatement, par tous les moyens appropriés, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, ainsi que dans les espaces verts publics.

- Entretien des buses :

Les propriétaires et locataires de terrains sont tenus d'entretenir l'entrée de leurs champs, maisons... En effet, les buses ne doivent pas être obstruées, afin d'éviter tout débordement de l'eau pluviale dans les fossés.

Boue sur la route : attention danger !

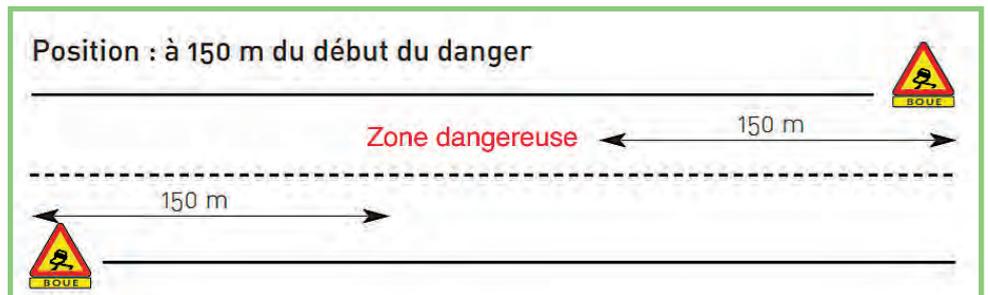
La présence de boue sur la chaussée la rend glissante et fait courir un risque aux usagers de la route. Afin d'éviter les accidents qui peuvent en découler, la présence de boue sur la chaussée doit être signalée et enlevée lorsqu'elle présente un risque pour la circulation.

SIGNALER LE DANGER

Lié à la présence de boue et/ou des véhicules immobilisés sur la route. Il convient, dans tous les cas, que la zone dangereuse soit signalée aux usagers de la route, afin de les inciter à ralentir.

Pour être efficace, la signalisation doit être mise en place à titre temporaire dans les deux sens de circulation à l'aide de panneaux réglementaires rétro-réfléchissants, lestés et implantés judicieusement en accotement pour éviter d'être salis.

Le fait de poser des panneaux de signalisation ne dégagera pas toute responsabilité de celui à l'origine du dépôt de boue, mais la mise en garde des usagers de la route limitera les risques d'accidents.



SUPPRIMER LE DANGER

Il convient de procéder au nettoyage de la chaussée le plus rapidement possible. Celui-ci peut être réalisé manuellement (eau, pelles, balais) ou mécaniquement avec un engin approprié de type balayeuse ou une lame équipée d'une bavette en caoutchouc (l'emploi d'un godet métallique est à proscrire).

Il peut être réalisé également en faisant appel à une entreprise spécialisée. Attention ! Si ces opérations de nettoyage affectent la circulation (neutralisation d'une voie), il convient de solliciter en premier lieu l'accord du gestionnaire de voirie.

Il faut veiller à ce que les engins et surtout les personnes qui interviennent sur la chaussée soient correctement signalés afin de ne pas mettre leur vie en danger (gyrophares visibles à 50 mètres pour les engins, gilets rétro-réfléchissants pour les personnes).

Coupe et abattage d'arbres

Le Plan local d'Urbanisme protège les espaces boisés, les arbres isolés, les haies ou réseaux de haies. Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation des boisements. Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable. Il est impératif de se renseigner au préalable auprès du service urbanisme.



Contrôle des raccordements individuels à l'assainissement collectif

Les contrôles de conformité, réalisés par le délégataire (SAUR) depuis plusieurs années, en domaine privé des habitations existantes ont mis en évidence des erreurs de raccordement qui engendrent d'une part une perturbation des équipements de collecte et de traitement des eaux usées (apport d'eaux parasites...) et d'autre part un risque de pollution avec rejet direct d'effluent en milieu naturel (rejet d'eaux usées vers le réseau d'eaux pluviales, risque de passage au trop plein des postes de relevage...).

Depuis le 1^{er} janvier 2015

- Majoration de la redevance assainissement en cas de non réalisation de travaux de mise en conformité
 - Pour les installations non conformes, application d'une majoration de la redevance assainissement de 100 % à compter de l'échéance accordée pour la réalisation des travaux dans le courrier de mise en demeure adressé par la SAUR.
 - Instauration d'un diagnostic obligatoire en cas de cession de bien
- En cas de vente ou de changement de destination d'un bien, un diagnostic de vérification du bon raccordement de l'installation au réseau d'assainissement collectif devra être réalisé.

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

Cette taxe permet de financer des travaux de voirie, de réseaux ou la création d'équipements publics généraux qui sont rendus nécessaires pour admettre des constructions. Le Conseil Municipal a décidé de fixer le **taux de la taxe d'aménagement à 3,75%** sur l'ensemble du territoire.



Suppression de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin :

Le Conseil Municipal a décidé d'exonérer totalement la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme (délibération du 24 novembre 2015).



Bilan des travaux réalisés au cours de l'année 2019

Aménagement de l'entrée du bourg : Rue des Déportés

La première phase des travaux comprenant l'effacement des réseaux électriques, Telecom et d'éclairage public, a débuté en juin 2019.

Pour cette phase très technique, la municipalité a confié la maîtrise d'œuvre à Morbihan Energies, qui a désigné l'entreprise SADER pour l'exécution des travaux. Compte tenu de l'importance du trafic routier rue des Déportés, il convenait de mettre en place une déviation sur cette voie classée route départementale. Après ces préparatifs, les tranchées ont pu être réalisées laissant de larges ouvertures dans la voie !

Les habitations de la ruelle des Charrons et d'une partie de la rue de la Rabine étaient alimentées depuis la rue des Déportés, il a donc fallu reprendre également les branchements de ces résidents.

Chaque maison a été équipée d'un coffret électrique et d'un nouveau branchement Telecom, alimentés en souterrain, avant la suppression des câbles aériens et de leurs supports béton inesthétiques. Après les travaux de reprise de la voirie, la circulation a pu être restaurée.

En novembre 2019, les nouveaux candélabres ont été mis en place et les résidents ont pu retrouver l'éclairage public dans leur rue.

Cette première phase qui a nécessité plusieurs mois de travaux sera suivie d'une seconde phase qui débutera en février 2020. Il s'agira d'aménager toute la voirie avec la création de trottoirs et d'un dispositif permettant de limiter la vitesse des véhicules. La maîtrise d'œuvre sera assurée par le cabinet d'étude Voirie Réseaux Divers : CEA.



Réseau d'eaux usées

Lors du diagnostic réalisé en 2018, par le cabinet B3E, sur le réseau d'eaux usées de la commune, un certain nombre de problèmes avait été relevés : entrées d'eaux pluviales parasites, regards non étanches, etc... Des travaux ont donc été réalisés par l'entreprise DLE, en vue de réhabiliter le réseau d'eaux usées.

Ce programme de travaux intégrait notamment la reprise des canalisations, rue des Rah-Koëd.

Sanitaires publics

La rénovation des sanitaires publics reste un projet d'actualité et devra être lancé rapidement afin de respecter l'Ad'ap (agenda d'accessibilité programmée) sur lequel la commune s'était engagée.

Après quelques aléas sur la programmation et le montage de ce dossier, les travaux pourraient être lancés au cours de l'année 2020.

Restaurant scolaire

A la demande des agents de service, une paroi coulissante a été installée entre la grande salle et la petite salle afin d'isoler les plus petits lors des repas et limiter le brouhaha.

Ces modifications nécessitaient la création d'une nouvelle issue de secours afin de respecter la réglementation liée aux établissements recevant du public.

Voiries communales : programme d'entretien

4 routes départementales traversent la commune de Plaudren,

- D778 (St-Jean-Brévelay - Vannes)
- D133 (Trédion - Locqueltas)
- D126 (Plumelec - Vannes)
- D182 (Plaudren - St-Jean-Brévelay)

Sur ces routes le trafic routier est important mais l'entretien est assuré par le conseil départemental.

La commune de Plaudren compte d'autres routes dont le trafic est équivalent à celui des routes départementales. Cependant, l'entretien de ces voies incombe à la municipalité et pèse énormément sur le budget communal.

La route VC11 qui relie Plaudren à Elven, fait partie de ces voies communales très fréquentées. De nombreux véhicules en transit utilisent cette route et accentuent l'usure de la bande de roulement. Malgré des travaux ponctuels réalisés les années précédentes, l'état de cette voie devenait préoccupant et nécessitait une réfection complète.

La municipalité a donc décidé d'allouer une majeure partie de l'enveloppe budgétaire voirie, à la réfection de la route Plaudren - Elven. Un tapis d'enrobé a donc été déroulé par l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD depuis le village Les Mortiers jusqu'à la limite communale (moulin de Clidan).

Le programme de rénovation de la voirie 2020 intégrera les secteurs qui n'ont pas pu être réalisés en 2019. Tous les signalements sont pris en compte et s'ils ne peuvent pas être traités immédiatement, nous nous efforçons de reporter les reprises l'année suivante.



Salle Ty an holl

Cette salle communale vient de passer son 10^e anniversaire.

Des travaux doivent être menés sur le système de chauffage. La pompe à chaleur qui alimente les trois centrales de traitement de l'air, montre quelques signes de faiblesse et d'autres organes doivent également être remplacés. Les travaux seront confiés à l'entreprise DUBOIS & Fils qui reprend également le contrat de maintenance.

Après quelques infiltrations dans la salle de sport, l'entreprise SOPREMA est intervenue à plusieurs reprises sur le toit terrasse, pour tenter de colmater la fuite. L'utilisation d'une résine spécifique a permis de résoudre le problème au cours du mois de novembre.

Ecole Sac de billes

Comme chaque année, des travaux d'entretien sont réalisés par les agents du service technique de la mairie afin de maintenir les locaux en bon état d'entretien. Ces améliorations permettent un meilleur accueil des enfants.

Services techniques

Un nouveau véhicule a été acheté en 2019 et vient compléter le matériel mis à disposition des agents du service technique. Il s'agit d'un camion benne de marque RENAULT, type Maxity.



La commune de Plaudren fait peau neuve



PLAUDREN

Ce nouveau logo évoque

- L'omniprésence de l'écureuil : sa place est centrale, il veille sur la commune et ses habitants.
- L'hospitalité chaleureuse : les courbes sont accueillantes et ouvrent des perspectives
- Le paysage vallonné et verdoyant et parfois escarpé des landes de Lanvaux
- Le vert pour la nature, le bleu pour l'eau (rivières et étangs) et le bien-être en général

Ce nouveau logo a été créé par l'agence de communication Ö Studio et sa graphiste Julie MASSON de Vannes.

www.plaudren.fr

Le site internet sera opérationnel courant premier trimestre 2020.

Vous y trouverez toutes les informations pratiques relatives à vos démarches et votre vie quotidienne : actualités, agenda, projets en cours, dernier bulletin municipal, le PLU... Toutes les thématiques clés y sont traitées afin de vous offrir un vrai service d'informations. Les services travaillent actuellement à la finalisation du site.

Les villages s'habillent de noms et de numéros

La commune de Plaudren a démarré une campagne de numérotation des habitations de son territoire. La numérotation classique a été appliquée : numéros pairs à droite, impairs à gauche en partant de l'église. 50 % de la commune restant à numérotter, quelques adresses existantes à reprendre et de nouvelles voies à dénommer.

En effet, la dénomination des voies et de la numérotation a pour finalité de nombreux avantages :

- Faciliter le recensement, la gestion des listes électorales
- Faciliter l'accès des secours, des services publics, des prestations à domicile
- Distribuer le courrier, organiser les livraisons de façon optimale
- Permettre l'accès au très haut - débit

Nous procédons par secteur. Au fur et à mesure, des courriers seront adressés aux administrés pour leur indiquer leur numéro. Les informations seront également transmises à divers institutionnels pour information.

La fibre optique arrive à Plaudren

L'intérêt de la fibre par rapport au câble : La fibre permet des débits bien plus élevés que la technologie ADSL et peut transporter des données sur de longues distances sans subir d'atténuation du signal.

Le déploiement de la fibre a également de sérieux atouts, elle rend possible un accès ultra-rapide à Internet et permet à plusieurs utilisateurs d'un même foyer raccordé la possibilité de faire des usages simultanés (surfer sur le Web, téléphoner, regarder la télévision en HD).

Le syndicat mixte Mégalis Bretagne coordonne le déploiement de la fibre en Bretagne. La commune sera desservie entre 2020 et 2023. C'est l'entreprise AXIONE qui est titulaire du marché. La desserte se fera à partir de cinq armoires de distribution dont deux seront implantées sur la commune.

Élections municipales 2020

Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019). Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION :

- **L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines en amont du scrutin.**

Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

- **La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne.**

Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- **L'inscription en ligne généralisée.**

Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr



Un livre de 285 pages sur l'histoire de la commune : ses populations et territoires



Un livre relatant les mémoires plaudrinoises a été édité par la maison LIV'ÉDITIONS, qui, après deux ans de travail, a livré le premier volume au mois de mai 2019. Les auteurs de cet ouvrage sont les suivants : Jean LE RAY, Gérard RIO, Philippe GOUZIN, Gérard LE GAL, Louis MORIO, Patrick GAVAUD, Françoise TRIONNAIRE ainsi qu'Annaïg QUÉRÉ et Joseph JOSSE, absents sur la photo. Cyrille MAGUER en a été le coordinateur.

En vente en Mairie au prix de 30 euros.

Recensement de la population 2020

Le recensement de la population sur la commune organisé par l'INSEE aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Il permettra d'établir la population officielle de la commune, mais il fournira également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, conditions de logement, moyens de transport utilisés... La commune a recruté 4 agents recenseurs qui se présenteront à vos domiciles.



Sylvie CORFMAT



Gwladys RENAUD



Yann GOFFART



Hervé LE MIGNON



RECENSEMENT

de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie
ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population est gratuit,
ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Interview de 3 membres du CME 2017-2019

Sacha - C'était super ! J'ai aimé rendre service et apprendre comment fonctionne une commune. Merci

Lily-Rose - J'ai aimé aider la commune dans tous les projets, rendre service, donner des idées, c'était trop cool. Merci.

Chloé - C'était bien, on a beaucoup travaillé en groupe et on apprend des choses. Merci

Une conclusion en quelques mots : s'engager pour la vie de sa commune est quelque chose d'exceptionnel à leur âge. Cette expérience marquera à coup sûr leurs vies de futurs citoyens. La Commission Jeunesse tient à les remercier pour ces deux années où ils ont été force de propositions, mais aussi acteurs dans la réalisation de nombreux projets.

Le Conseil Municipal enfants, depuis sa création en 2015, permet aux Plaudrinois en classe de CM1, CM2 de participer activement à la vie de leur commune. C'est un lieu d'apprentissage à la citoyenneté où l'on prend des décisions, où l'on mène des projets. Faire partie du CME, c'est le moyen de s'exprimer et ainsi d'être le relais auprès de l'équipe municipale.

DEUXIÈME MANDAT DU CME : UN BILAN TRÈS POSITIF

Le deuxième conseil municipal enfants de PLAUDREN, élu en 2017, a laissé derrière lui un beau bilan.

Le samedi 27 avril 2019, a eu lieu le second rendez-vous de mise à l'honneur des naissances Plaudrinoises de l'année 2018, cérémonie mise en place par le conseil municipal des enfants et la commission jeunesse. Accompagnés à la guitare par Tonny VICTOIRE, les enfants du conseil ont chanté des airs de bienvenue à tous les bébés présents. **Ce rendez-vous incontournable a permis de souhaiter la bienvenue aux enfants en leur offrant un joli cadeau, un écureuil en peluche, symbole de la commune et s'est terminé avec le verre de l'amitié.**

DES THÉMATIQUES SÉRIEUSES

Siégeant dans la salle au-dessus de la bibliothèque, les élus du conseil municipal des enfants ont travaillé sur un projet éco-citoyen qui a vu le jour le dimanche 19 mai 2019. Une exposition à la bibliothèque, des ateliers de bricolage, recyclage à l'ALSH, des ateliers "tri des déchets" telles étaient les animations de l'après-midi, qui se voulaient conviviales et rassembleuses autour d'un projet commun. Pour le plaisir des petits et des grands, une conteuse Peggy DANIEL de Grand-Champ a présenté deux interventions illustrées sur l'environnement.

La météo n'était pas avec nous, l'opération sécurité routière prévue initialement autour de l'étang a dû être réalisée en intérieur.



Les enfants du CME 2017/2019

LA RÉALISATION D'UN CITY STADE

Ce projet initié par le précédent Conseil Municipal des enfants s'est concrétisé au cours de l'année 2019, c'est un terrain multisports recouvert de gazon synthétique, en libre accès, entouré par une enceinte. On y trouve des buts de foot, des panneaux de basket, des poteaux pour installer un filet (pour jouer au volley ou au badminton).

Cette infrastructure est de conception française et a été installée par la société SDU de GUIDEL.

Il s'agit d'offrir un lieu de loisir et de convivialité pour tous les publics mais également un véritable outil pédagogique et ludique dans un espace sécurisé pour les différents intervenants auprès des jeunes générations.

En constante augmentation, la population adolescente et jeune de Plaudren était en manque d'aires de jeu dédiées.

Un règlement intérieur du city stade a été voté en Conseil Municipal précisant les modalités de fonctionnement de cet espace. Il est affiché, nous

demandons à l'ensemble des utilisateurs de respecter ce règlement intérieur et notamment les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation, d'entretien et de respect du voisinage.

Le montant final de l'investissement est de 40 513,20 €. La commune a bénéficié de subventions FEADER (fonds Européens), du Conseil Départemental, de la Réserve Parlementaire à hauteur de 80 % de la dépense.

Des assis/debout devraient venir compléter cet équipement.

L'inauguration de ce bel équipement a eu lieu le 14 septembre en la présence des enfants du CME et du conseil municipal ainsi que les représentants de diverses associations.

● **Le montant final de l'investissement :**
● **40 513,20 €**



Elections du CME 2019 – 2021

Ce jeudi 21 novembre ont eu lieu les élections pour le nouveau conseil municipal des enfants à la mairie. À l'inverse des adultes, les élus actuels ne pouvaient pas se représenter, ni voter pour leurs camarades.

Pour cette nouvelle mandature, le conseil municipal 2019/2021 est composé de 10 membres. La parité n'est pas exigée et les enfants s'engagent pour un mandat de deux ans avec de nouveaux projets. Bienvenue aux 10 nouveaux conseillers dans cette aventure.

Le nouveau Conseil Municipal enfants 2019-2021 :

Inès BERTHY, Erell ETIENNE, Louis FALIGOT, Maxime HETERIER, Manon LANGLAIS, Jeanne LE BOUCHER, Morgane LORGEUX, Orhan MAHEO, Zélie OLIVE-HUBERT, Logan THORAVAL

Tableau d'honneur

Deux Plaudrinois à l'honneur

Michel VALY :

Promu Chevalier de l'Ordre National du Mérite



Président de l'U.N.A.C.I.T.A de Plaudren depuis sa création en 1968, Président Régional de Bretagne de l'Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des T.O.E et d'Afrique du Nord, Michel VALY a été promu Chevalier de l'Ordre National du Mérite au titre du secrétariat d'Etat aux anciens combattants (promotion de mai 2019).

René LEFÈVRE, Plaudrinois d'adoption, détenteur du grade d'Officier de l'Ordre du Mérite lui a remis la distinction à l'occasion des cérémonies du 11 novembre.

Gérard RIO :

Médaille d'Or pour 45 ans au service des Plaudrinois

Lors de la cérémonie des vœux, Gérard RIO a reçu la Médaille d'honneur régionale départementale et communale à sa plus haute distinction : la médaille d'or.

Il a intégré les effectifs de la mairie en 1974 et y a travaillé en tant que secrétaire de mairie pendant 33 ans. En 2007, il prend sa retraite de secrétaire général.

Élu conseiller municipal de 2008 à 2014, il effectue aujourd'hui son second mandat en tant qu'adjoint au Maire chargé du patrimoine.

Il a œuvré pour la commune tout au long de son parcours et continue aujourd'hui en s'investissant dans la délégation à l'environnement et au patrimoine. Il est aussi la mémoire vivante de la commune et a participé à la rédaction du livre "Histoire de Plaudren".



••• **Nos sincères félicitations aux deux récipiendaires**

Rappel Travaux bruyants (Arrêté préfectoral du 10/07/2014)

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au samedi
de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
- Les dimanches et jours fériés
de 10 heures à 12 heures



Usage du feu (Arrêté préfectoral du 26/09/2019)

Dispositions applicables dans les terrains boisés, plantations, reboisements, landes et à proximité de ces lieux :

• Usage du feu

Toute l'année et dans l'ensemble du département, l'incinération des végétaux sur pied est interdite sur les terrains boisés, plantations, reboisements et landes à moins de 200 mètres de ces lieux.

Toute l'année et dans l'ensemble du département, il est interdit de porter ou d'allumer du feu dans ces mêmes lieux et à moins de 200 mètres de ceux-ci.

Pour les propriétaires et ayants droit de ces lieux, cette interdiction s'applique uniquement du **1^{er} avril au 31 octobre**. Cette mesure ne s'applique pas aux habitations et aux terrains attenants, à leurs dépendances ainsi qu'aux chantiers et installations de toute nature, dès lors qu'ils respectent les prescriptions légales qui leur sont applicables.

Du 1^{er} avril au 31 octobre, il est interdit de fumer dans les lieux indiqués au point précédent et à moins de 200 mètres de ceux-ci, à toute personne, y compris les propriétaires forestiers et leurs ayants droit, ainsi que tout usager des voies publiques traversant ces lieux.

Dispositions applicables aux feux et foyers à l'air libre

• Les feux "festifs"

Ce sont ceux organisés ponctuellement toute l'année, à vocation récréative, culturelle ou cultuelle (feux de la Saint-Jean, pardons religieux, feux de joie, feux de camps de scouts, carnivals...).

Ces feux sont obligatoirement déclarés à l'aide de l'imprimé "Déclaration d'organisation d'un feu à caractère festif" à déposer à la mairie de la commune, siège de la manifestation.

• Les ballons lumineux et lanternes volantes

Tout lâcher de ballons lumineux et de lanternes volantes est interdit toute l'année dans le département du Morbihan.

Plus de renseignements sur :

<http://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques/Consultations-en-cours/Foret/reglementation-des-conditions-generales-d-emploi-du-feu-dans-le-Morbihan-2019>

Bibliothèque municipale

La bibliothèque compte environ 6500 livres, permettant d'offrir aux enfants et adultes un large choix de romans, documentaires, bandes dessinées et revues diverses.

Cette année est un grand changement pour nous, nous sommes maintenant membres du réseau des bibliothèques de GMVA. Nous bénéficions d'une mise en réseau qui permet une plus grande offre d'ouvrages.

En effet, nouvelle étape au sein du réseau des Médiathèques du Golfe. Depuis début septembre, les documents et les lecteurs circulent entre médiathèques d'un même pôle, grâce à une carte lecteur unique. Sur le territoire de l'agglomération, il existe 7 pôles différents, regroupant au total 25 médiathèques.

Le **pôle bleu** dont la commune fait partie rassemble les médiathèques de **Plaudren, Plescop, Meucon, Monterblanc et Saint-Avé**. Cela signifie que les usagers de la médiathèque de la commune peuvent emprunter, consulter et rapporter des documents se trouvant dans les médiathèques de ces cinq communes. Pour cela, il suffit de réserver un document en médiathèque ou directement depuis le portail des médiathèques du Golfe avec son compte lecteur. Pas besoin de se déplacer dans les communes voisines, une navette apporte le document réservé. Idem pour le retour qui peut se faire dans n'importe quelle médiathèque du même pôle. Le document retrouvera sa médiathèque d'origine grâce à la navette. Le travail commun entre les communes et l'agglomération a permis le déploiement d'un même logiciel de gestion, la



création d'un catalogue commun et la mise en ligne d'un nouveau portail. Pensez à demander vos codes d'accès aux heures d'ouverture.

Nous travaillons toujours avec la médiathèque départementale du Morbihan. Deux fois par an un échange de 300 livres est effectué.

Les abonnés désirant un ouvrage bien précis peuvent toujours faire la demande à la permanence.

- **Un grand merci à Blandine EVENO, Marie-Thérèse RENAUD bénévoles à la bibliothèque et Nathalie LE BOUCHER qui a rejoint l'équipe au mois d'octobre.**



La bibliothèque a pris ses couleurs d'automne

- **Accueil :**
- L'accueil à la bibliothèque est libre aux jours d'ouverture au public.
- La cotisation est de 10 euros par adulte et gratuit pour les enfants.
- **Horaires d'ouvertures au Public :**
- Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 16 h 30
- Samedi : 10 h 00 - 12 h 00
- **Ecole Saint-Bily :**
- Le jeudi par classe, toutes les deux semaines pendant l'année scolaire
- **Ecole Le Sac de Billes:**
- Elle n'a pas sollicitée de créneau
- **Coordonnées :**
- 02 97 45 58 73
- bibliotheque@plaudren.fr

Le restaurant scolaire

La municipalité de Plaudren offre un service de restauration aux enfants des deux écoles de la commune du lundi au vendredi.

Depuis septembre 2018, les repas servis aux enfants sont préparés et livrés en liaison chaude par le groupe CONVIVIO.

Les enfants des deux écoles se rendent au restaurant scolaire à pied encadrés par du personnel communal (7 agents au total) voir par bus pour les enfants de l'école Le Sac de Billes plus éloignés, quand les conditions météo sont mauvaises.

Les réservations des repas pour les enfants venant occasionnellement à la cantine devront se faire par téléphone au 02.97.45.85.70 (un répondeur est mis

à votre disposition, les messages sont consultés tous les matins à 10 h 00) ou par mail enfance@plaudren.fr 48 heures au préalable.

Le prix du repas est fixé à 3.50 € pour les Plaudrinois et 3.70 € pour les non Plaudrinois.

- **Le règlement peut être effectué :**
- **- Par prélèvement automatique**
- **(se renseigner auprès du Pôle Enfance ou en mairie)**
- **- Par chèque à l'ordre du Trésor public.**



L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire accueille les enfants des deux écoles au Pôle Enfance situé rue Saint Bily. Les enfants sont encadrés par un personnel diplômé.

Pour les enfants fréquentant l'école "Le Sac de Billes", le trajet école-garderie et garderie-école s'effectue en car. Un personnel de la garderie encadre les enfants durant le trajet.

Pour les enfants fréquentant l'école "Saint Bily", le trajet école-garderie et garderie-école est fait à pied. Durant les trajets, les enfants sont encadrés par le personnel de la garderie et l'ATSEM.

HORAIRES : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7 h à 8 h 45 le matin et lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h 00.

TARIFS : Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial. Vous devez, par conséquent, communiquer votre quotient sinon le tarif le plus élevé vous sera facturé.

	QF ≤ à 700	701 < QF < 1250	QF + de 1250	Pénalité retard (au-delà 19 H)
Tarif/heure	1,35 €/heure	1,55 €/heure	1,75 €/heure	10€/15 mn

Accueil de loisirs sans hébergement

L'ALSH accueille les enfants scolarisés de 3 à 12 ans au Pôle Enfance situé rue Saint-Bily et est ouvert tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires.

L'été, des séjours sont proposés aux familles.

Un programme d'activités est distribué dans les cartables (un programme par période scolaire). Il est également possible de consulter le programme sur le site internet de la mairie.

Pendant les petites vacances scolaires et les mercredis, les inscriptions sont modulables : il est possible de s'inscrire à la journée, à la ½ journée ou ½ journée repas (matin, matin repas, repas après-midi ou journée avec ou sans repas).

L'été, les enfants doivent s'inscrire à la journée.

Les enfants doivent être inscrits 48 heures à l'avance (par exemple : le lundi avant 9 h 00 pour le mercredi). Inscription possible par téléphone à l'accueil périscolaire tous les matins de 7 h 00 à 9 h 00 et tous les soirs de 17 h 00 à 19 h 00 ou par mail à enfance@plaudren.fr.

L'accueil péricentre ouvre à 7 h 00 et ferme à 19 h 00.

TARIFS : Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial. Vous devez, par conséquent, communiquer votre quotient sinon le tarif le plus élevé vous sera facturé.

Quotient familial	½ Journée	½ Journée repas	Journée repas
QF ≤ 700	5,10 €	8,85 €	13,80 €
701 ≤ QF ≤ 1250	5,20 €	8,95 €	13,90 €
QF ≥ 1251	5,30 €	9,05 €	14,00 €
Extérieur (hors commune)	7,40 €	11,35 €	17,25 €



Anim'Ados Plaudren 12-15 ans

La commune de Plaudren a proposé pour la deuxième année consécutive des animations à destination des jeunes Plaudrinois.

Les diverses activités proposées ont rencontré un franc succès. Aux vacances d'été 2019, 34 adolescents ont pu bénéficier des huit activités proposées. La fréquentation a été un peu moindre aux petites vacances, une moyenne de 25 à 30 participants. Les programmes sont élaborés en étroite collaboration avec les communes de Plumelec, Bignan et Saint-Jean-Brévelay afin d'optimiser les coûts de transports notamment.

Cet été, outre les animations traditionnelles (lasergame, rando VTT, parc aquatique, etc...) une activité de graff a été proposée aux adolescents avec un professionnel sur le muret autour du city stade.



ENFANCE - JEUNESSE

Un été actif au Pôle Enfance et Jeunesse !

Passer un bel été avec des journées riches en activités et en découvertes ? C'est ce qu'ont vécu les quelques 175 enfants et adolescents qui ont fréquenté le Pôle Enfance et Jeunesse de la commune au cours de l'été 2019.

Accueil de loisirs 3-12 ans

Cet été, l'ALSH c'est :

- une équipe d'animation composée de 10 animateurs BAFA ou en cours de formation BAFA
- 135 enfants de 3 à 12 ans qui ont fréquenté l'ALSH au moins une journée dans l'été.
- 828 journées ALSH réalisées



C'est l'heure du grand départ !



- 10 sorties programmées (Parc des Naudières, Kingoland, Celt'aventures, Planète Sauvage, Zoo de Pont Scorff, Le Petit Délire, piscine, bowling, karting, lasergame, équitation, patinoire...) sans compter les nombreuses autres activités sur place (bricolage, cuisine, jeux sportifs, grands jeux...)
- 2 séjours à Erdeven (24 jeunes du 8 au 12 juillet et 15 jeunes du 15 au 18 juillet)
- 19 campeurs présents à la Nuit sous tente le 23 juillet



Brice de Nice, version plaudrinoise !



VIE SCOLAIRE

Ecole publique "Le sac de Billes"

Une équipe...

Les cent élèves confiés à l'équipe sont répartis en cinq classes :

- les CM1/CM2 avec Mme LANNUZEL
- les CE2/CM1 avec Mme DAVID
- les CP/CE1 avec M. LE PALUD
- les MS/GS avec Mme FRAPPE
- les TPS/PS avec Mme LE FLOCH (qui assure également la direction de l'école.)

Les enseignants peuvent compter sur l'aide des deux ATSEM, Mmes GAUTER et POCARD.

Des ressources...

La Mairie entretient régulièrement notre vénérable bâtiment, et, avec l'aide de l'État, investit dans les nouvelles technologies ; tableaux connectés, ordinateurs et tablettes sont devenus des outils incontournables, comme les livres de lecture et les manuels. Nos élèves bénéficient également des ressources culturelles et sportives mises à disposition par Vannes Agglo, et participent à des projets musicaux ou sportifs, à des visites, des spectacles...

Un enseignement adapté à chaque élève...

Le contenu des enseignements respecte les programmes : anglais dès la maternelle, séances de natation scolaire, soutien scolaire... Les méthodes utilisées sont celles recommandées par le Ministère de l'Education Nationale, tant en maternelle qu'en élémentaire. Le travail d'équipe des enseignants, très développé, assure la continuité des outils utilisés tout au long de l'école primaire. Cette année, à l'instar du projet académique, le projet d'école est orienté vers les Arts et la Culture.



Spectacle Tic Toc



Une journée au collège



Classe découverte au Puy du Fou

Des projets qui donnent du sens aux apprentissages...

Tout au long de l'année, diverses sorties sont organisées pour les classes d'élémentaire et de maternelle, en fonction des thèmes de travail du moment : rencontres inter-écoles, concerts, spectacles, musées. Les CM font connaissance avec le collège dès le CM1, grâce au cross et à une journée d'intégration.



Sortie d'automne des maternelles

Ecole Publique "Le Sac de Billes"

10, rue des Déportés

Tél : 02 97 45 94 95

Mél : ec.0560348z@ac-rennes.fr

L'amicale laïque : La Récré des Rah-Koëd

L'Amicale la Récré des Rah-Koëd, de l'école le Sac de Billes organise tout au long de l'année diverses manifestations. Cette année, nous avons organisé un repas avec un conte musical. Il y aura également la kermesse de fin d'année, les ventes tout le long de l'année pour financer les projets pour nos enfants.



Cette année pour la troisième fois le marché de Noël, ouvert à tous, a eu lieu à la salle Ty An Holl le samedi 14 décembre 2019. Les fonds ainsi récoltés, servent à financer les projets pédagogiques des enfants scolarisés à l'école "Le Sac de Billes".

L'Assemblée générale de l'Association s'est tenue le mardi 24 septembre 2019 à 19h dans les locaux de l'école. Toute personne qui souhaite se présenter en tant que membre actif est également la bienvenue.

Le 27 juin 2020 aura lieu la Kermesse de l'école salle Ty An Holl.



Tous
les 2 mois
Collecte de papiers :
le 1^{er} samedi du mois
à l'école
de 10 h 30 à 11 h 30



Membres du bureau :

- | | |
|-------------------------------|------------------|
| - Mme MONTOLIN Fanny | Présidente |
| - Mme LORIC Martine | Trésorière |
| - Mme ROCHER Gwladys | Secrétaire |
| - Mme BERGIER Céline | Co-organisatrice |
| - Mme DANO Cindy | Co-organisatrice |
| - Mme LE GALLOUDEC Christelle | Co-organisatrice |
| - Mme LERAT Rozenn | Co-organisatrice |
| - Mme LE GARREC Laure | Co-organisatrice |

Ecole privée "Saint Bily"

Organisation pédagogique :

L'école Saint-Bily compte 4 classes ainsi réparties :

- PS / MS (+ direction) : Madame MORVAN Laurence
Madame MECHARD Véronique assure le mardi ;
jour de décharge de direction
- GS/CP: Madame MENGES Marylène
- CE1/CE2 : Madame LE MARECHAL Marianne
- CM1/CM2 : Monsieur SICAUD Olivier

Projet éducatif

- Maîtriser des connaissances et des compétences en lien avec les programmes de l'Education Nationale,
- Devenir autonome et responsable,
- Vivre ensemble dans le respect de l'autre,
- Comprendre le monde qui nous entoure,
- Connaître Jésus par l'éveil de la foi.

Projet d'année

Les quatre éléments (le feu, la terre, l'eau et l'air), animations spécifiques tout au long de l'année dont des parcours artistiques et culturels proposés par GMVA (projets avec rencontre d'un auteur jeunesse, visites d'expositions et participations à des spectacles).

Langue étrangère

- Initiation dès la maternelle et enseignement de l'anglais en primaire
- Utilisation du laboratoire de langues au collège en CM2

Activités pédagogiques complémentaires

Une fois par semaine à raison d'une heure après la classe les élèves peuvent bénéficier d'ateliers pédagogiques (écoute de romans, challenge de rapidité de lecture de mots, échanges philosophiques, ateliers de théâtre, jeux mathématiques...).

Activités sportives

Selon les cycles et niveaux scolaires plusieurs activités sportives et rencontres sur le secteur sont proposées telles que piscine, endurance, sports collectifs, jeux innovants, initiation à la voile à l'étang de la forêt...

Activités ponctuelles

- Test du boléro pour les CM
- Spectacle pour les maternelles avec les écoles du réseau de St-Jean-Brévelay
- Autres animations possibles au cours de l'année en lien avec le projet sur les quatre éléments.

Liaison CM2-6^e : journée ateliers au collège pour les CM2 (technologie, informatique...)

Bibliothèque : Chaque classe se rend à la bibliothèque municipale tous les 15 jours le jeudi pour écouter des histoires et emprunter un livre.

Eveil à la foi chrétienne : catéchèse, célébrations, échanges et partages.



VIE SCOLAIRE

Solidarité et ouverture sur le monde

- Opération partage pendant le Carême sous forme d'un repas à l'école proposé aux élèves qui le souhaitent. Le bénéfice est reversé à une association caritative différente tous les ans.
- Sorties pédagogiques et culturelles

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8 h 50 - 12 h 05 • 13 h 30 - 16 h 30



Inscriptions :

Tout au long de l'année, Mme Laurence MORVAN, chef d'établissement, se tient à la disposition des familles pour tous renseignements et inscriptions. Les nouvelles familles sont invitées à visiter les locaux fraîchement rénovés et à rencontrer les enseignants. N'hésitez pas à consulter le blog (<http://saintbily.canalblog.com/>) de l'école pour être informé régulièrement des différentes actualités au sein des classes et des associations.

Tarifs

- Inscription gratuite
- La participation des familles s'élève à 21 € par mois.



École Privée Saint-Bily

6 rue du Souvenir Français
02 97 45 90 97

eco56.stbi.plaudren@enseignement-catholique.bzh

Repas du CCAS à la salle Ty an Holl Samedi 26 octobre 2019

Le CCAS ou Centre Communal d'Action Sociale propose à tous les aînés de la commune de 70 ans et plus de participer à ce moment de convivialité. Quelques heures de rencontre, d'échanges qui aident à faire connaissance et tisser des liens.

Nous étions 73 convives pour apprécier le repas préparé par les commerçants de la commune. Les doyens de notre assemblée : Madame Emilie BAUCHÉ et Monsieur Albert CAUDAL se sont prêtés volontiers aux séances photo de la presse locale.

Au cours du repas, il a été proposé un jeu.

Trois questions ont été posées :

- Combien de chapelles sur la commune de Plaudren ?
- Dans quel village se trouve la Quenouille de Gargantua ?
- Comment s'appelait le restaurant rue de la Fontaine ?



Cinq lots étaient en jeu, gagnés par les cinq premières personnes tirées au sort ayant bien répondu aux trois questions. La première question a suscité quelques débats, animant ainsi la fin du repas.

Merci à Jocelyne et Anne qui ont orchestré en cuisine. Un grand merci aux membres du CCAS pour leur bienveillance et leur mobilisation pour ce moment et aussi celui du portage des colis de Noël à domicile ou sur le lieu de vie, en décembre.

Les personnes âgées de 80 ans et plus qui n'ont pas été en mesure de venir partager le repas, reçoivent un colis à l'occasion de Noël. C'est aussi l'opportunité de leur rendre visite.

La commission du CCAS est constituée de 11 membres élus et représentants d'organisations sociales et associations caritatives : Mesdames Joëlle EVENO, Christine GURTNER, Manuela LE BARBIER, Nathalie LE LUHERNE, Martine LORIC, Maryse OFFRET, Marie-Dominique PASCO, Annick THOMAS, Françoise TRIONNAIRE, Messieurs Christophe KERHERVE, Patrick PARISOT. Ils se réunissent tout au long de l'année pour que le CCAS œuvre au mieux.



Photo Ouest-France



Résidence Lann Feutan

Le domicile partagé, créé en 2002 sur notre commune a pour vocation d'accueillir des personnes âgées désorientées, souffrant de la maladie d'Alzheimer ou pathologies apparentées (sénilité dûe au grand âge), qui en raison de leur perte d'autonomie, ne peuvent plus vivre sans l'aide d'une assistance de vie 24 heures sur 24.

Une équipe de six employé(e)s titulaires du diplôme d'auxiliaire de vie sociale et aide médico-psychologique, effectuent le suivi des besoins des résidents et leur assurent une présence 24h/24.

Ils, elles exercent une fonction d'accompagnement et d'aide dans tous les gestes de la vie quotidienne. Il, elles contribuent ainsi au bien-être des résidents en leur assurant le meilleur confort de vie possible. En les assistant, les soutenant, l'équipe tente de prolonger leur autonomie le plus longtemps possible. En collaboration avec les intervenants extérieurs : médecins, infirmiers, aides soignants, kinésithérapeutes, podologues....



Les lieux sont chaleureux, sécurisants et conçus pour permettre une vie collective tout en ayant son intimité. La maison comporte huit chambres individuelles que chaque locataire aménage à son goût, une pièce de vie commune, des sanitaires et douches adaptés, un jardin clos avec terrasse.

La cuisine est faite sur place avec l'aide des résidents.

Le domicile, propose tous les ans une réception à Noël, invitant les familles des résidents. C'est toujours avec grand plaisir que les résidents fêtent leur anniversaire.



Le personnel de la résidence met du cœur à décorer la maison, à marquer les saisons pour que le temps passe le plus doucement possible pour les résidents. L'ASSAP-CLARPA (service mandataire) propose au personnel, différents modules de formation en communication, ergonomie, accompagnement au deuil, préparation des repas, animation, premiers secours, cela permet des remises à niveau régulières, d'assurer une qualité de travail et des échanges avec d'autres professionnels suites à ses rencontres.

Pour tous renseignements ou pour venir visiter les locaux, vous pouvez contacter Mme Carine GILLET au 09 63 69 88 17, Mme Nathalie LE LUHERNE Vice-présidente du CCAS de Plaudren au 02 97 45 90 62 ou l'ASSAP-CLARPA en qualité de service mandataire au 02 97 54 12 64.



VIE ASSOCIATIVE

Amicale des retraités

Composition du bureau

- Présidente : Christiane LE GARGASSON
- Vice-Président : Gérard CADORET
- Secrétaire : Jocelyne NIZAN
- Secrétaire adjointe : Simone Kerdal
- Trésorière : Annick THOMAS
- Trésorière adjointe : Monique RENAUD

Activités 2019

- Notre assemblée générale a eu lieu le 24 Janvier 2019, suivie de la dégustation de la galette des rois et de l'élection du tiers sortant.
- Trois après-midi dansants : 20 janvier, 14 avril, 18 Octobre
- Réunions trimestrielles : 28 mars, 18 juin, 24 septembre
- Concours de belote : trois concours annuels le 29 Janvier, le 26 Février et le 15 Septembre
- Concours de boules au boulodrome de Locmaria : trois concours annuels le 5 Mai, le 9 Juin et le 11 Août



Marie Andrée LE BARBIER, André DANO, Odile CADORET

- Repas campagnard : le 16 mai 2019
- Sortie à la journée : le 21 Juin 2019, presque île de Crozon et croisière Morgat
- Repas de Noël : le 30 Novembre 2019, intervention des Chantous de Plaudren, chants à écouter et à danser.
- Balade supplémentaire intitulée une journée pas comme les autres : spectacle, déjeuner et danses, le 15 Novembre 2019
- Début d'année 2019 : trois personnes du club honorées pour leur 80 ans, Marie Andrée LE BARBIER, André DANO, Odile CADORET.



Sortie à Crozon

Activités 2020 :

- Assemblée générale : 23 janvier
- 3 après-midi dansants : 19 janvier, 12 avril, 18 octobre
- Concours de belote : 28 janvier, 25 février, 15 septembre

- Concours de boules : 5 mai, 9 juin, 11 août
- Réunions trimestrielles : 19 mars, 18 juin, 24 septembre
- Repas campagnard : 15 mai
- Sortie à la journée : date à définir
- Repas de Noël : 4 décembre

Les Amis de Saint-Bily

Année record pour cette 14^e édition du pardon des Amis de Saint Bily qui s'est déroulée le dimanche 25 août dernier.



La journée a débuté à la Chapelle par la Messe et la Procession, célébrée par le Père Alberto.

S'en est suivi le traditionnel repas campagnard sous chapiteaux. L'équipe a renouvelé la tombola et ainsi distribué 25 lots. Des groupes de musique locaux ainsi que les traditionnels jeux bretons et panier garni ont ensuite animé l'après-midi ensoleillé.

Les tripes et saucisses ont largement trouvé leurs publics, puisque près de 1000 personnes sont venues profiter de la soirée. Il s'agit d'un record de fréquentation.

La douceur de la soirée a permis au public de profiter pleinement du fest-noz animé par les groupes Kergallo et Boullig Ruz.

La centaine de bénévoles, vêtue de nouveaux polos a fortement participé au bon déroulement de la journée. Le bureau remercie l'ensemble des bénévoles pour leurs engagements. Un repas de remerciement a été organisé à la salle Ty An Holl début novembre.

Le drainage autour de la Chapelle permettant de résoudre les problèmes d'humidité est désormais



terminé. L'entretien de la toiture a également été réalisé.

Grâce aux bénéfices de la journée, le bureau a décidé de faire des dons aux deux écoles de la commune.

- **Rendez-vous le dimanche 23 août 2020,**
- **pour la 15^e édition.**



Composition du bureau :

- Président : Hervé LE FLOCH
- Secrétaire : Marie-Noëlle CALVEZ
- Secrétaire adjointe : Laëtitia GUILLEVIC
- Trésorière : Anne-Marie LE GUEVELLO
- Trésorière adjointe : Elodie DUBOT

Les Amis de la Chapelle Notre Dame des Fleurs à Chaupas

La Chapelle de Notre Dame des Fleurs à Chaupas est située au nord de Plaudren, à environ 4,5 km sur la route de Plumelec, à la limite entre les deux communes. Elle est dédiée à la "Gwehiéz er Bleù", c'est-à-dire à la "Vierge des fleurs qui portent fruit", autrement dit les futures récoltes, mais aussi l'Enfant Jésus, représenté dans ses bras. Elle daterait du XVI^e siècle, même si elle a été profondément remaniée depuis.

A l'intérieur, le retable daté de 1821 comporte trois niches. Celle du centre est occupée par une statue de ND des Fleurs portant l'enfant Jésus, celle de droite est occupée par une statue de Saint Cornély protecteur du bétail. Celle de gauche est occupée par une autre statue de Vierge à l'Enfant, plus petite.

Autrefois s'y déroulaient des rogations (prières et processions précédant l'Ascension pour bénir les troupeaux et les récoltes), en mai et un pardon fin septembre (le dernier en 1981).

L'association créée en 2015 a pour objet l'animation et la sauvegarde de la chapelle, essentiellement

pour lui faire retrouver la vocation spirituelle que nos anciens lui avaient donnée, ceci dans l'esprit du Tro-Breiz.

Le 12 mai 2019 avait lieu le 4^e pardon organisé par l'Association. La messe était célébrée par le Père Albert Lequitte. La veillée de prière annuelle (la 7^{ème}) avait lieu le dimanche 11 août.

Pour ces deux occasions, la chapelle était pleine. Un merci spécial à M. Guillevic qui, par deux fois, nous a aimablement prêté un bout de son terrain pour le stationnement des véhicules.

A l'issue du Pardon, après le verre de l'amitié traditionnel, les habitants du lieu-dit "le Vieux Château" ont proposé à ceux qui voulaient partager un instant d'amitié de venir avec leur pique-nique sous le chapiteau installé à cet effet avec tables et bancs. Une vingtaine de personnes ont partagé ce moment de convivialité. Après cette première expérience, il est probable que le "Vieux Château" réitérera son invitation en 2020.



Question travaux :

Nous profitons toujours de l'éclairage fourni par les trois petits projecteurs installés provisoirement en 2018. Leur pérennisation reste à l'ordre du jour en coordination avec la Mairie, propriétaire des lieux. Nous disons un grand merci à cette dernière pour avoir réalisé le drainage autour de la chapelle. L'humidité y est nettement moins sensible. Merci à M. Le Lohé qui a permis la réalisation des travaux sur son terrain. Le gros défi à relever est maintenant la restauration du retable dont le 200^e anniversaire tombera en 2021. Nos ressources étant limitées, nous allons faire un appel aux dons via un organisme de collecte du type "Fondation de France". Pour mémoire, les dons consentis à l'Association donnent lieu à des reçus fiscaux en vue de réductions d'impôt !

Contact : NDFleurs.chaupas@yahoo.fr ou C. de Kersabiec (président) au 06 75 65 76 76 ou tout membre de l'Association que vous connaissez.

Les Amis de la Madeleine

L'association de quartier, créée en 2003, organisait la dix-septième édition de son pardon annuel le dimanche 13 octobre dernier. Cette journée a débuté par une messe à la chapelle à 11 h 00 présidée par le Père Alberto et qui a rassemblé 80 pèlerins environ venus vénérer Marie-Madeleine.

C'était l'occasion pour eux de mesurer l'étendue des travaux effectués par les membres de l'association depuis 2003. Il n'est pas inutile de rappeler que tout était à refaire en commençant par la charpente, la toiture, le sol, les murs intérieurs et extérieurs, le remplacement des ouvertures, l'aménagement de l'édifice avec l'apport de bancs confortables, la restauration du chemin de croix, de l'armoire et du tabernacle.

Ainsi quelques 40 000 euros ont été investis pour la pérennité de ce patrimoine religieux. Désormais l'objectif est de parfaire l'embellissement de la chapelle avec la réalisation d'un plafond et la reprise des abords.

Ces travaux n'ont pu se faire que par la réussite du repas organisé à l'issue de ce pardon. Cette année encore quelques 350 convives se sont attablés à la

salle Ty an Holl pour déguster le traditionnel "jarret/frites" préparé par les traiteurs du Loch.

Malgré une fréquentation en baisse, les participants ont passé un agréable après-midi agrémenté par le groupe musical "Corn er Hoët" et animé par Marcello dont c'était la première participation. Une tombola attractive a récompensé les plus chanceux.

Le résultat de cette journée sera présenté aux membres de l'association début 2020 lors de l'assemblée générale.

D'ores et déjà, les responsables de l'organisation de cette journée remercient tous ceux qui, de près ou de loin, apportent une contribution à leur manifestation et leur donnent rendez-vous pour le prochain pardon, le dimanche 11 octobre 2020.

Composition du bureau :

- Léon MAUMUSON Président
- André GEFFRAY Trésorier
- Florence MAUMUSSON Secrétaire



Association Esprit Zen



ESPRIT ZEN !! Pourquoi ESPRIT ZEN pour une association autour du yoga ? Parce que c'est une des principales motivations quand on aborde le yoga ! Ce joli nom d'ESPRIT ZEN reflète bien le parti-pris de détente et de bonne ambiance qui règne pendant les cours.

N'oubliez pas trop de longues séances de méditation ou des pauses compliquées sur un pied, ce sont plus souvent des rires et des plaisanteries, entre deux exercices.

Sous ses apparences de lenteur ou de facilité, le yoga est une discipline rigoureuse et demande des efforts et de la persévérance. On en perçoit assez vite les bienfaits par le bien-être que l'on ressent.

Depuis plus de dix ans, Maryline GUIHENEUF anime les séances du lundi après-midi avec compétence et dynamisme inlassable. Elle est professeure diplômée de yoga.

Ces cours sont basés sur des techniques diverses, d'après l'école du hatha yoga ; elle insiste sur des points essentiels comme l'équilibre, la respiration, les étirements, le renforcement des muscles du dos, la souplesse de la colonne vertébrale...

Maryline s'adapte sans cesse aux possibilités de chacun pour arriver à un vrai résultat après un ou deux trimestres.

Comme les années précédentes, trois cours se succèdent selon un rituel bien établi, un échauffement en douceur, puis un travail progressif sur les postures et se termine par du travail sur les tapis.

Une longue pause de relaxation accompagnée d'une musique douce et la pénombre, selon les horaires et la saison, permet de retrouver une bonne forme avant le retour chez soi.

La belle salle de Ty An Holl entièrement vitrée, donnant sur une campagne paisible, y participe aussi.

Merci, la mairie ! Tout en nous étirant dans la "salutation au soleil", quel plaisir de contempler ce beau paysage d'arbres, de prés bien verts et de ciels immenses.

Si vous êtes tenté(e), venez faire un essai, vous pouvez suivre un cours gratuitement à tout moment dans l'année scolaire, contact : Monique, au 06 88 31 54 15, ou bien présentez-vous simplement quelques minutes avant le début d'un des cours avec une tenue confortable.

Après les départs d'Olivier JOLION et de Mélanie GILBERT pour de nouveaux horizons, l'association ESPRIT ZEN a élu au cours de la dernière assemblée générale notre nouvelle équipe : Monique CADORET, présidente, Marie-France MORICE et Hélène CATHERINE, trésorières, Marie-Françoise FREMONT et Joëlle EVENO, secrétaires.

Nous vous souhaitons la bienvenue !



VIE ASSOCIATIVE

Danses Breizh

L'association DBP a redémarré ses activités en septembre avec ses trois sections, qui s'étoffent au fil des années. Celles-ci ont lieu avec toujours autant de dynamisme et de volonté à promouvoir la culture bretonne. Danse "initiés" le mardi de 20 h 30 à 22 h : il s'agit de se familiariser avec les pas de danses "simples" de base, traditionnelles. Le groupe évolue au rythme de chacun, avec une entraide mutuelle afin que chaque danseur s'y sente à l'aise et puisse progresser. Il pourra par la suite intégrer le groupe des "confirmés" afin d'affiner et compléter son répertoire. Celui-ci s'entraîne le mercredi de 20h30 à 22h. Là, le programme des danses, varié permet aux danseurs de continuer l'apprentissage dans un registre plus averti : quadrettes, branles, avt 2, avt 4... avec leurs variantes. Toutes ces séances se font dans la convivialité et la bonne humeur.

En parallèle à ces cours, il y a un atelier musique avec ses apprentis accordéonistes et bombarde, le mercredi après-midi en fin de journée en petits groupes "de niveau" sous l'œil attentif du formateur.

Association Gymnastique pour tous

Cette année encore, l'association plaudrinoise est au rendez-vous pour proposer des activités sportives à destination des enfants dès l'âge de 5 ans et des adultes. Nous avons le plaisir, cette année, d'accueillir aussi des adhérents de communes voisines.

L'équipe des animateurs sportifs s'est modifiée cette saison avec le départ d'Alexandre et l'arrivée d'Anna et de Gwendal. Brigitte et Camille faisant toujours partie de cette nouvelle équipe d'animation.

La planification des cours, du mardi au vendredi, permet à chacun de trouver le temps de réaliser une activité sportive. Tous les cours ont lieu à la salle Ty An Holl, que ce soit dans la salle de sport ou dans les salles festives.

La saison a débuté le 17 septembre et se clôturera à la mi-juin sachant que pendant les vacances scolaires, il n'y a pas de cours. Vous ou votre enfant pouvez nous rejoindre à tout moment de l'année,

Motivation et pratique donnent rapidement des résultats satisfaisants et encourageants. Toutes ces activités sont accessibles à tous, petits et grands. Il est toujours possible de rejoindre ces groupes et venir essayer sur deux séances. L'association organise comme chaque année son fest-noz annuel. Celui-ci a eu lieu le SAMEDI 28 DECEMBRE à la salle Ty an Holl avec les groupes KOSKERIEN ET HAROLD KOTRI.



Contacts :

Tél : B.BELLE, Président de l'association

02 97 45 99 58

@ : dansesbreizhplaudren@yahoo.fr

n'hésitez pas à venir à notre rencontre pour plus d'informations.

Le vendredi 28 juin 2019 a eu lieu le gala de modern jazz orchestré par Camille. Tous ses

élèves ont été fiers de montrer à leurs parents et famille les progrès réalisés durant l'année. Bravo à tous !

Merci à Anne et Catherine qui épaulent le bureau dans la gestion des cours au quotidien.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe bénévole qui compose le bureau de l'association, contactez-nous, nous serons ravies de vous accueillir.

Le bureau

Contacts : annepedron@free.fr

moniquemadec29@orange.fr

francoise.trionnaire@wanadoo.fr



VIE ASSOCIATIVE

Rah-Koëd, section Football

Cette saison fut encore très stressante, mais finit en apothéose ! Après tant d'années à flirter avec la montée, celle de 2018/2019 fut la bonne. Bien sûr, comme dans nos habitudes il a fallu attendre la dernière journée et terminer dans les meilleurs deuxièmes pour y accéder. Celle-ci vient mettre en avant tout le travail effectué par le club et tout le bureau depuis ces dernières années. Le nouveau style de jeu mis en place par Yannick BATTON est à mettre en avant, il a d'ailleurs été reconduit dans ses fonctions.



Équipe Féminine

L'équipe B s'en est très bien sortie dans son championnat étant en première partie de tableau tout au long de la saison. L'équipe C s'en tire également avec les honneurs en terminant cinquième de son championnat. Et que dire de l'équipe féminine qui sort de cette saison en finissant deuxième et pas loin du tout de la montée ! Bravo à elles, on soulignera aussi leur beau parcours en coupe de France 2019.



Du côté de notre école de jeunes, ils sont 25 jeunes à venir les mercredis s'entraîner et le samedi jouer sous la houlette de Gwenn GUEGUANO. Le groupement du "Cœur de Lanvaux" est un peu juste en effectif au niveau des plus âgés, mais a une amélioration au niveau des plus jeunes. Les clubs représentés sont les mêmes, à savoir : l'Association Sportive Brévelaise, la Méléciennne de Plumelec, les Cadets de Guéhenno, l'Espérance de Saint-Jean-Brévelay et bien sur les Rah Koëd de Plaudren. Les fêtes ont rencontré un franc succès. Excepté le concours de palets qui est resté un peu décevant, la tartiflette et le traditionnel moules frites ont fait salle comble ! De nouveaux équipements vestimentaires ont vu l'arrivée lors de cette année pour l'école de jeunes, dirigeants, joueurs et joueuses seniors.

D'ailleurs nous tenons à remercier tous les sponsors qui soutiennent notre club. N'oublions pas la municipalité qui œuvre toute l'année pour la pratique de notre sport. Merci également aux bénévoles, dirigeants, supporters si importants et si essentiels aux Rah Koëd section football.

Les Chantous de Plaudren



Chez les Chantous de Plaudren la saison 2018/2019 s'est déroulée dans la continuité : participation à une douzaine d'animations dans diverses maisons de retraite du secteur ainsi qu'à la journée des Olympiades à Bréhan. Organisation de veillées chantées au Breizh-Trô et chez Régine, sélections pour la Bogue d'Or à Redon et le 28 septembre notre fest-noz à Plaudren. Nous étions également invités à participer au Roué-Waroch à Plescop, à la journée du chant à Bovel (35), à la fête du Moulin de Penroc à Guégon.

La nouvelle saison est déjà bien lancée avec quelques projets et aussi la satisfaction d'avoir été sélectionné pour le festival des chanteurs de rue à Quintin (22) les 9 et 10 novembre.

Si vous aimez le chant traditionnel, vous pouvez toujours rejoindre le groupe, nous sommes une vingtaine. L'effectif reste stable et aime se retrouver tous les lundis pour répéter de 20 h à 21 h 30 dans la bonne humeur salle au dessus du restaurant scolaire.

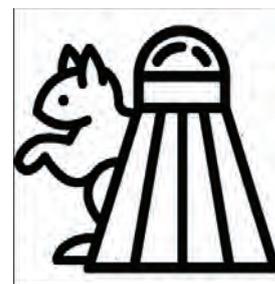
Notre CD est disponible dans les commerces de Plaudren ou auprès des membres du groupe (14€).

Site internet : <http://stave56.wix.com/chantous-de-plaudren>

Association Bad-Koëd

Deuxième saison et nouveauté de celle-ci : 7 terrains et plus de rencontres avec les autres Clubs des communes voisines.

Entraînement le Mardi pour les enfants et collégiens de 18 h 30 - 19 h 30
et les lycéens et adultes de 19 h 30 - 21 h.



Contact : genajessy56@outlook.fr

VIE ASSOCIATIVE

La Boule Plaudrinoise

Composition du bureau :

Président	: Paul LE BERRE
Vice-Président	: Gérard CADORET
Secrétaire	: Joseph LE BARBIER
Secrétaire adjoint	: Elie GUILLEVIC
Trésorière	: Annie THOMAS
Trésorier adjoint	: Gilbert LE BRAZIDEC

UNACITA

Composition du bureau :

Président	: Michel VALY
Vice-Président	: Joseph JOSSE
Secrétaire	: Jean-Claude LE TEXIER
Secrétaire adjoint	: Joseph JOSSE
Trésorier	: René LEFEVRE
Trésorier adjoint	: Michel COURTOIS
Porte drapeau	: Jean JOUVANCE
Vérificateur aux comptes	: Jean CADORET et Joseph JOSSE

Pour tous renseignements,
s'adresser à Michel VALY : 02 97 45 90 85

Société de Chasse Communale

Composition du bureau :

Président	: Jacky EVENO
Secrétaire	: Michel CALVEZ
Secrétaire adjoint	: J.Yves LAINE
Trésorier	: Ludovic LE FLOCH
Trésorier adjoint	: Pierre BARBIER

Société de Chasse de la Butte

Composition du bureau :

Président	: Serge LE ROUX 06 26 86 12 68
Vice-Président	: Jacques LE ROUX 06 70 59 42 45
Secrétaire	: Nolwen LE ROUX 06 75 70 54 88
Secrétaire adjoint	: Julien LE PORT 06 87 53 84 51
Trésorier	: Sébastien CATREVAUX 06 29 44 78 89
Trésorier adjoint	: Alain SOREL

Dimanche 5 juillet 2020 - Repas Champêtre de la Société de chasse "la Butte" à partir de 12 h à Cliscoët en Plaudren.

La Claie Sans Frontières



Le Comité de Jumelage avec la ville anglaise de Botley rassemble les 7 communes du pays de St-Jean (ex-canton) et la commune de Plaudren.

Le Comité compte une trentaine de familles adhérentes et souhaite s'étoffer en particulier en direction des parents avec jeunes enfants. La cotisation familiale est fixée à 15 €.

En mai dernier un groupe de 39 Britanniques de Botley s'est déplacé chez nous et au week-end de l'Ascension 2020, ce sera à notre tour de nous rendre à Botley.

Si vous aussi, vous souhaitez participer à ces échanges très enrichissants, n'hésitez pas à contacter : Luc LAUDRIN, président : 02 97 45 96 46 ou Michel TRÉBOSSON, secrétaire : 02 97 44 43 98

Association Diastèmes Prod

Diastèmes Prod est une association musicale permettant de mettre en scène différents projets artistiques notamment l'école de Guitare/Chant de Tonny Victoire (GUITAR VOICE).



Composition du bureau :

Composition du Bureau : Sylvie Victoire
Direction collégiale : Pascal Durassier
Tonny Victoire
Contact : 02 97 45 99 93
06 25 78 24 47
diastemesprod@gmail.com

L'association Diastèmes Prod a produit le Concert-Spectacle à la salle Ty An Holl, "Ça Va Être Show" avec l'École Guitar Voice et accompagné par le groupe FreeSong le 18 Mai 2019. La salle était pleine à craquer avec les 391 entrées. Ce spectacle était organisé afin de soutenir l'association "NIANING SOLIDAIRE" qui vient en aide à un village au Sénégal. L'association Diastèmes Prod leur a reversé 400 Euros. Nianing solidaire/Facebook.



Prochaines manifestations :

Concert-Spectacle Guitar Voice

Le Samedi 16 Mai 2020 dès 19h00 à la salle Ty An Holl

La Fête de la Musique

Le Vendredi 19 Juin 2020 dès 19 h 00 dans le bourg

Association "On coud - On tricote"

ATELIER COUTURE & TRICOT

Nouvelle association à Plaudren

Intéressé(e)s ? Venez nous rejoindre à la salle TY AN HOLL tous les jeudis après-midi pour apprendre à réaliser : tricots, jupes, chemisiers, sacs, lingettes, décorations de Noël...

Estelle se fera un plaisir de vous guider dans vos projets, de vous aiguiller dans vos réalisations (si besoin, une machine à coudre est mise à votre disposition).

Contact : Estelle 06 07 26 87 59



Section A.C.P.G & C.A.T.M

Le bureau :

Président	Gilbert LE BRAZIDEC	12 Place de l'Eglise	C.A.T.M
Vice-Président	Joseph LE BARBIER	Kerharay	C.A.T.M
Secrétaire	Antonin CALVEZ	37, rue de l'Avenir	C.A.T.M
Trésorier	Bily LE TALLEC	Brémeneç	C.A.T.M
Trésorière adjointe	Brigitte GILLET	Le Parc	Veuve C.A.T.M
Porte-drapeaux	Bily LE TALLEC	Brémeneç	C.A.T.M
	Joseph LE BARBIER	Kerharay	C.A.T.M
Membres	Yvette JOSSE	Bourg	Veuve C.A.T.M
	Paule NORMAND	10, Résidence du Parc	Veuve A.C.P.G
	Yolande MORIO	Touldouar	Veuve C.A.T.M
	Pierre GAUTIER	Le Gohlut	C.A.T.M

L'assemblée générale aura lieu le dimanche 1^{er} mars 2020 chez Monsieur Gilbert LE BRAZIDEC.

Rah-Koëd Sport Nature

Si vous souhaitez rejoindre le groupe de Rah-Koëd Sport Nature, les sorties de course à pied sont les mercredis 18 h 15 et les samedis 9 h 15.

Parcours essentiellement sur chemin et sous bois.

Lieu de rendez-vous :

parking du rond point de l'Écureuil

Plus d'informations au 06 72 85 84 89

ou sur "Plaudren RSN"

Vous êtes les bienvenus !



Club de Kung Fu - Taochinagot

Le club de Kung-Fu TAOCHINAGOT de Séné / Surzur et Plaudren propose des cours enfants et adultes en loisir comme en compétition. Affilié à la fédération de Karaté (FFKDA) cet art martial chinois (le WUSHU) permet de travailler : équilibre, souplesse, rapidité, tonicité, respect, techniques de combats avec ou sans armes et contribue à un entretien physique adapté à chaque élève. Trois modules sont dispensés dont la self défense, la technique Kung Fu et la boxe pied/poing. Le maniement d'armes (bâtons et sabre) sont également assurés les veilles de vacances scolaires. 40 élèves étaient présents lors de la saison 2018/2019. La saison 2019/2020 totalise sensiblement une augmentation de l'effectif.

Les cours sont assurés chaque jeudi (sauf en période de vacances scolaires) et une fois tous les quinze jours le lundi soir par Philippe GOUEZIN (3^e Duan - DIF), Sébastien BATNO (1^{er} Duan-DIF) et Clémence



MAUPAY (1^{er} Duan - DAF). Les horaires pour le jeudi sont de 18 h à 19 h pour les enfants et de 19 h à 20 h 30 pour les adultes ; pour le lundi de 19 h 30 à 20 h 30 pour les adultes. Les tarifs sont de 140 € pour les enfants et de 183 € pour les adultes avec licence fédérale et assurance.



Deux cours gratuits sont proposés avec la possibilité de participer aux cours de Séné et Surzur.



Notre participation à la coupe de Bretagne à Ploeren (29) a permis à nos élèves d'obtenir des médailles dont une 3^e place dans sa catégorie pour Tao Millet en Kung Fu moderne. Nous remercions les nombreux parents et amis venus les encourager. La remise des grades en juin 2019 a été l'occasion de remettre les diplômes aux élèves, enfants et adultes ont ainsi été récompensés pour leurs performances sportives. Notons également les investissements de la municipalité de Plaudren et du club TAOCHINAGOT dans l'achat de tapis assurant une sécurité maximum des élèves et la possibilité d'organiser de futures rencontres entre clubs de l'ouest.

De 6 à 77 ans, venez nous rejoindre dans la convivialité et la bonne humeur entre la légende de Bruce Lee et la découverte de Kung Fu Panda. Contact au 06 76 30 07 29.



Remise des grades, juin 2019 par les représentants de la municipalité.

Changement de jours de collecte des déchets

À partir du 6 janvier 2020, les jours de collecte des déchets (ordures ménagères et recyclables) ont changé. Ces évolutions sont liées à une réorganisation des circuits à l'échelle des 34 communes du territoire. Les nouveaux jours de collecte sont consultables sur le site de l'agglomération (<https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/collecte>). Une carte interactive permet également de localiser votre logement et de vous indiquer le jour et la fréquence de collecte de votre secteur à compter du 6 janvier 2020. Vous trouverez également en mairie les nouveaux calendriers 2020.

Il est recommandé

- De sortir son bac la veille au soir
- De positionner son bac sur un point de regroupement les poignées côté voirie (plus pratique pour les agents)
- De mettre les emballages en vrac dans le bac à couvercle jaune. Il ne faut pas les mettre dans des sacs (surtout opaques) car cela pose des problèmes au centre de tri
- De rentrer son bac une fois vidé, au plus tard le soir après la collecte
- D'entretenir régulièrement votre bac dont vous êtes responsable



Votre matériel de collecte

Vous venez d'emménager ?

Si vous venez d'emménager dans la commune, demandez à obtenir un bac en remplissant le formulaire disponible sur le lien suivant : <https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/bac-pour-nouveaux-arrivants>

Vous déménagez ?

Il convient de signaler tout déménagement à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération afin que votre abonnement au service soit résilié dès le moment où vous aurez quitté votre logement (comme pour un abonnement d'eau ou d'électricité).

Les poubelles doivent rester au même domicile, y compris si vous déménagez de quelques rues.

Bac cassé ou volé ?

En cas de vol, une déclaration auprès de la gendarmerie est nécessaire avant le remplacement du matériel subtilisé.

Elle doit être expédiée

- par fax au 02.97.68.26.70
- ou par courrier à : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
Parc d'Innovation Bretagne Sud II - 30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 Vannes cedex

Si votre bac a été cassé, faites une demande remplacement en remplissant le formulaire disponible sur le lien suivant : <https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/vol-et-remplacement-de-conteneur>.



Vous organisez un événement ?

Votre association organise un événement et vous souhaitez mettre en place le tri lors de cette manifestation.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération met à votre disposition du matériel de collecte des déchets, des gobelets réutilisables et des supports de communication.

Il s'agit pour l'agglomération de réduire le volume de déchets hors domicile et d'accroître la part de tri. Cette démarche s'inscrit dans la démarche "zéro déchet, zéro gaspillage", dans laquelle s'est engagée l'agglomération pour trois ans. Pour disposer des conseils et bénéficier gratuitement de ce prêt de matériel, il suffit de remplir le formulaire de demande en ligne.

La demande est à formuler au moins deux semaines avant l'évènement en remplissant le formulaire en ligne : <https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/materiel-de-collecte-pour-evenements>



mémo TRI manifestations

ADOPTEZ LE TRI
OUVERTURE AU
LUNDI 4 MARS 2019

DÉCHETS RECYCLABLES

Destinés aux emballages recyclables vides et secs :

- bouteilles plastiques
- caissettes de boissons métalliques
- cartons liés
- briques alimentaires
- boîtes de conserve
- papiers d'emballage
- gobelets en carton

DÉCHETS NON RECYCLABLES

Destinés aux ordures ménagères en sacs :

- gobelets jetables en plastique
- couvercles jetables
- serviettes en papier
- languettes en plastique
- cartons souples
- papiers en papier
- etc...

POINT TRI

COLONNES POUR LE VERRE OU BACS OPÉRICULES

Destinés aux emballages en verre, vides et sans bouchons :

- bouteilles en verre
- pots

LE MATÉRIEL DE COLLECTE DOIT ÊTRE RÉGROUPE À L'ENDROIT EXACT OÙ IL AURA ÉTÉ LIVRÉ POUR LE JOUR DE SA REPRISE.

IL EST DEMANDÉ DE PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA QUALITÉ DU TRI DANS LES BACS JAUNES.

+ d'infos sur le tri ou la collecte de vos déchets
02 97 68 33 81 - dechets@gmvaggio.bzh

GOLFE du MORBIHAN

Contact :

Service prévention et gestion des déchets

02 97 68 33 81

dechets@gmvaggio.bzh

	LUNDI		MARDI	MERCREDI		JEUDI	VENDREDI		SAMEDI	DIMANCHE			
	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-11H50 14H-17H50	FERMÉ	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-18H20 en continu	9H30-17H50 en continu	FERMÉ		
ARRADON	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-11H50 14H-17H50	FERMÉ	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-18H20 en continu	9H30-17H50 en continu	FERMÉ		
ARZON	9H30-11H50 14H30-17H50	9H30-11H50 14H30-16H50	FERMÉ	9H30-11H50 14H30-17H50	9H30-11H50 14H30-16H50	9H30-11H50 14H30-17H50	FERMÉ	9H30-11H50 14H30-17H50	9H30-11H50 14H30-16H50	9H30-17H50 en continu	9H30-11H50 14H30-16H50	FERMÉ	
ELVEN	9H30-11H50 14H30-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	FERMÉ	9H30-11H50 14H30-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H30-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H30-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-12H35 13H30-18H20	9H30-12H35 13H30-17H50	FERMÉ	
ILE D'ARZ	FERMÉ		9H30-13H20 toutes saisons	FERMÉ		FERMÉ		9H30-13H20 toutes saisons	14H45-16H30 toutes saisons		FERMÉ		
ILE-AUX-MOINES	14H-16H50 toutes saisons		FERMÉ	FERMÉ		9H30-13H20 toutes saisons		FERMÉ		9H-11H50 toutes saisons	FERMÉ		
LOCMARIA GRAND-CHAMP	9H30-11H50 14H30-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	FERMÉ	9H30-11H50 14H30-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H30-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H30-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-12H35 13H30-18H20	9H30-12H35 13H30-17H50	FERMÉ	
PLOEREN	9H30-11H50 14H30-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H30-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H30-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	FERMÉ	9H30-11H50 14H30-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-12H35 13H30-18H20	9H30-12H35 13H30-17H50	FERMÉ	
SARZEAU	9H30-11H50 14H30-17H50	FERMÉ	9H30-11H50 14H30-17H50	9H30-11H50 14H30-16H50	9H30-11H50 14H30-17H50	9H30-11H50 14H30-16H50	FERMÉ	9H30-11H50 14H30-17H50	9H30-11H50 14H30-16H50	9H30-17H50 en continu	9H30-11H50 14H30-16H50	9H30-11H50 FERMÉ	
SAINT-AVÉ	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-18H20 en continu	9H30-17H50 en continu	FERMÉ	
SAINT-GILDAS DE-RHUYS	9H30-11H50 14H30-17H50	9H30-11H50 14H30-16H50	9H30-11H50 14H30-17H50	9H30-11H50 14H30-16H50	9H30-11H50 14H30-17H50	FERMÉ	9H30-11H50 14H30-17H50	9H30-11H50 14H30-16H50	9H30-11H50 14H30-16H50	9H30-17H50 en continu	9H30-11H50 14H30-16H50	FERMÉ	
THEIX-NOYALO	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-11H50 14H00-18H20	9H30-11H50 14H00-17H50	9H30-18H20 en continu	9H30-17H50 en continu	9H30-12H20 FERMÉ	
VANNES	9H00-18H50 en continu	9H30-17H50 en continu	9H00-18H50 en continu	9H30-17H50 en continu	9H00-18H50 en continu	9H30-17H50 en continu	9H00-18H50 en continu	9H30-17H50 en continu	9H00-18H50 en continu	9H30-17H50 en continu	9H00-18H50 en continu	9H30-17H50 en continu	FERMÉ

Collecte des encombrants

Pour les déchets dits "encombrants", Golfe du Morbihan - Vannes agglomération propose un service de récupération en porte à porte en cas d'impossibilité de se déplacer en déchèterie. Trois dates d'inscription sont fixées pour la commune :

Dates limites d'inscription pour les collectes d'encombrants 2020 :

Commune	1 ^{ère} collecte	2 ^{ème} collecte	3 ^{ème} collecte
Plaudren	Jeudi 30 janvier	Lundi 04 mai	Jeudi 1 ^{er} octobre

Le terme "encombrants" désigne les déchets pouvant être déposés dans la benne non-valorisable des déchèteries.

Cette collecte concerne les objets volumineux (matelas, vieux meubles démontés, électroménager), dans la limite de trois déchets ou 1m³ par enlèvement. Les déchets doivent être déposés en bordure de voie publique la veille au soir précédent le jour annoncé de la collecte.

Pour bénéficier de cette collecte, il suffit de s'inscrire auprès du service déchets au 02 97 68 33 81 jusqu'au midi de la date limite d'inscription.

À noter, tout dépôt d'encombrant n'ayant pas fait l'objet d'une inscription sera considéré comme un dépôt sauvage, il ne pourra être collecté par l'agglomération et sera susceptible de faire l'objet d'une verbalisation et d'un nettoyage facturé par la commune.

Divagation des animaux - mise en fourrière

GMVA a souscrit à l'ensemble de ses communes un contrat avec le Groupe SACPA - Chenil Service - Agence de Ploeren.



La principale mission de cette société est de restituer les animaux pris en charge sur la voie publique à leur propriétaire et ce, avant le terme de délai de fourrière fixé par le Code Rural à 8 jours ouvrés et francs.

Modalités de prise en charge des animaux en dehors des horaires d'ouverture

Les prestations du Groupe SACPA sont assurées 24h/24 et 365 jours/365.
Un service de permanence permet la continuité du service en dehors des heures d'ouverture.

Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art. L211 - 25 et 26 du Code Rural)

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :
Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une Association de Protection Animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement.

Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.
Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.



Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2020

Forfait fourrière	93,20€ *
Identification puce électronique	72,20€
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :	
Pour un animal mordeur ou griffeur	86,00€
Vaccin rage + passeport	45,00€

Si l'animal nécessite des soins particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.
Les animaux peuvent être réacheminés chez les particuliers si ils ne sont pas en mesure de se déplacer.

(*) Au-delà du 8^{ème} jour ouvré et franc, supplément de 9,50€ TTC pour les chats et 15,50€ TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commencée est due).



GMVA

L'agglomération booste les lignes périurbaines

Depuis septembre, l'agglomération a étoffé son réseau de transports en commun, en particulier sur les lignes régulières de 2^e et 3^e couronnes vannetaises. La ligne de bus desservant Plaudren et Monterblanc est renforcée avec d'avantage d'allers/retours quotidiens.



PLAUDREN ► VANNES

PLAUDREN PL. DE L'ÉGLISE	7.20	8.20	10.20	13.35	14.35	17.25
MONTERBLANC CENTRE	7.30	8.30	10.30	13.45	14.45	17.35
CORN ER HOËT	7.33	8.33	10.33	13.48	14.48	17.38
KERIDORET	7.37	8.37	10.37	13.52	14.52	17.42
TOULBAO	7.41	8.41	10.41	13.56	14.56	17.46
GARE ROUTIÈRE SNCF	7.45	8.45	10.45	14.00	15.00	17.50
LIBÉRATION	7.55	8.55	10.55	14.10	15.10	18.00

VANNES ► PLAUDREN

LIBÉRATION	8.05	12.05	14.15	16.10	17.35	18.35
GARE ROUTIÈRE SNCF	8.10	12.10	14.20	16.15	17.40	18.40
TOULBAO	8.14	12.14	14.24	16.19	17.44	18.44
KERIDORET	8.18	12.18	14.28	16.23	17.48	18.48
CORN ER HOËT	8.23	12.23	14.33	16.28	17.53	18.53
MONTERBLANC CENTRE	8.30	12.30	14.40	16.35	18.00	19.00
PLAUDREN PL. DE L'ÉGLISE	8.40	12.40	14.50	16.45	18.10	19.10

Ne circule pas le samedi

L'EAU, C'EST L'AGGLO !



Depuis le 1^{er} janvier 2020, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement est assurée par l'agglomération. Une évolution qui s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe dans le but d'assurer une politique globale et durable à l'échelle du territoire des 34 communes.

L'agglomération intervient désormais à tous les niveaux du cycle de l'eau. On parle de petit cycle de l'eau, celui de l'eau potable et de l'assainissement, et de grand cycle quand il intègre les milieux aquatiques, les ruissellements et la pluie.

Cela permet à l'agglomération d'avoir une vision globale pour optimiser les ressources, simplifier et mutualiser de lourds investissements à l'échelle du territoire. À terme, cela permettra également d'harmoniser les tarifs, à niveau de service équivalent, pour l'ensemble des communes de l'agglomération.

Concrètement, qu'est ce qui change ?

Pour l'utilisateur, le changement n'est pas perceptible. Pour commencer, les tarifs ne vont pas changer au 1^{er} janvier. S'il existe des tarifs différents entre les communes du territoire, ces écarts seront résorbés progressivement dans le temps, de sorte à rendre l'évolution moins sensible pour les usagers concernés. Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont réglementés par la loi qui oblige les collectivités à fixer un tarif dit "d'équilibre" pour payer les dépenses engagées et prévues. Elles concernent le renouvellement des tuyaux, des matériels et l'investissement tel que la création d'un nouveau réseau, d'un nouveau raccordement...

Ensuite, les fournisseurs d'eau restent les mêmes qu'il s'agisse d'abonnement, de résiliation, de dépannage ou de paiement de facture... Ce qui permet d'assurer la continuité des modalités de paiement et de suivi de dossiers. Les contacts référents par commune sont recensés sur le site internet de l'agglomération.

Enfin, en cas de changement lié au service d'eau potable ou d'assainissement, les services de l'agglomération en informeront les usagers.

Contact : eau@gmvagglo.bzh

Plus d'informations : www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/eau

INFORMATIONS UTILES

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Jeudi et Samedi

de 9 h 00 à 12 h 00

Mardi et Vendredi

de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Tél. 02.97.45.90.62

mairie@plaudren.fr

GARDERIE - ALSH - CANTINE

Tél. 02 97 45 85 70

enfance@plaudren.fr

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture au public :

Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Tél. 02 97 45 58 73

bibliotheque@plaudren.fr

DOMICILE PARTAGÉ POUR PERSONNES AGÉES DÉSORIENTÉES - NON MÉDICALISÉ

Résidence "Lann Feutan"

Tél. 02 97 45 84 20

lann-feutan@orange.fr

ÉCOLES

École primaire Publique (Le Sac de Billes)

Directrice : Mme Véronique LE FLOCH

Tél. 02 97 45 94 95

ec.0560348z@ac-rennes.fr

École primaire Privée (Saint-Bily)

Directrice : Mme Laurence MORVAN

Tél. 02 97 45 90 97

eco56.stbi.plaudren@enseignement-catholique.bzh

GENDARMERIE GRAND-CHAMP

Tél. 02 97 66 77 03 ou le 17

POMPIERS

Composer le 18

POSTE

Point poste au bar Ô Breizh Tro

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Docteur Nicolas LEMONNIER

9, rue des Déportés - PLAUDREN

Tél. 02 97 61 86 21

CABINET INFIRMIERS

Mme Sylvie DANIEL et Mme Evwa JANICKA

M. Yann COSQUERIC

3, rue des Déportés - PLAUDREN

Tél. 02 97 48 92 45 ou 06 07 94 99 14

DENTISTE

Docteur Philippe RAYNAUD

5, rue de la Fontaine - PLAUDREN

Tél. 02 97 45 82 29

KINÉSITHÉRAPEUTES

Mme Marie-Paule BROHAN

Mme Chloé LE BRUN

M. Baptiste TERSIGUEL

Mme Anne-Dominique LANTER

20 bis, rue de la Fontaine - PLAUDREN

Tél. 02 97 45 91 90

PHARMACIE LE DOUJET ALAIN

10, Place de l'Église - PLAUDREN

Tél. 02 97 45 95 54

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale assure une permanence en Mairie une fois par mois. Vous pouvez également prendre rendez-vous au Centre Médico-social de Vannes

Tél. 02 97 69 51 76

R.I.P.A.M (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels)

Tél. GRAND-CHAMP 02 97 66 47 69

ripam@grandchamp.fr

CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE VANNES

Tél. 02 97 01 41 41

SAMU (Urgence)

Tél. 02 56 56 20 09 ou le 15

ENEDIS (Dépannage)

Tél. 09 726 750 56

CENTRE ANTIPOISON DE RENNES

Tél. 02 99 59 22 22

CORRESPONDANTS DE PRESSE

OUEST FRANCE - Mme LE BORGNE Marcelle

06 07 50 97 49 - leborgnepierre@neuf.fr

TÉLÉGRAMME - Mme CORLAY Pascale

06 41 13 33 10

pascalecorlay@gmail.com

LA GAZETTE DU CENTRE MORBIHAN

Madame COHO Marie-Laure

marielaurecoho@aol.com

SITE INTERNET POUR PASSER DES ANNONCES :

www.infolocale.fr

NUMÉROS D'URGENCE

Dentiste - 02 97 63 12 73

Pharmacie de garde - composer le 32 27

Médecin de garde - 02 97 68 42 42



Janvier

- 18/01/2020 Vœux du Maire à 11 h 00 à la Salle Ty An Holl
- 19/01/2020 Après-midi dansant organisé par l'Amicale des Retraités à la salle Ty An Holl à 14 h 30
- 23/01/2020 Assemblée Générale de l'Amicale des retraités suivie de la galette des rois
- 28/01/2020 Concours de belote organisé par l'Amicale des Retraités à la Salle Ty An Holl à partir de 14 h 00

Février

- 01/02/2020 Repas (tartiflette) organisé par l'A.P.E.L de l'Ecole Saint-Bily à la salle Ty An Holl
- 22/02/2020 Repas (tartiflette) organisé par l'association Rah-Koëd football à la salle Ty An Holl
- 25/02/2020 Concours de belote organisé par l'Amicale des retraités à la Salle Ty An Holl à partir de 14 h 00

Avril

- 12/04/2020 Après-midi dansant organisé par l'Amicale des Retraités à la salle Ty An Holl à 14 h 30
- 25-26/04/2020 Concours de pêche à l'étang du Bohler organisé par la Société de chasse communale

Mai

- 15/05/2020 Repas campagnard organisé par l'Amicale des retraités à la salle Ty An Holl
- 16/05/2020 Concert-spectacle Guitar Voice organisé par l'association Diastèmes Prod à la salle Ty An Holl dès 19H00

Juin

- Juin 2020 Concours de palets organisé par l'association Rah-Koëd Football au stade de foot
- Juin 2020 Journée voyage organisée par l'Amicale des Retraités
- 19/06/2020 Fête de la musique organisée par l'association Diastèmes Prod dès 19 h 00 dans le bourg
- 21/06/2020 Kermesse de l'Ecole Saint-Bily à la salle Ty An Holl
- 27/06/2020 Kermesse de l'Ecole publique le Sac de Billes à la salle Ty An Holl

Juillet

- 05/07/2020 Repas champêtre organisé par la Société de chasse de la Butte à partir de 12 h 00 à Cliscoët

Août

- 23/08/2020 15^e édition du Pardon de Saint-Bily organisé par les Amis de Saint-Bily

Septembre

- 15/09/2020 Concours de belote organisé par l'Amicale des retraités à la Salle Ty An Holl à partir de 14 h 00

Octobre

- 11/10/2020 Pardon de la Madeleine organisé par Les Amis de la Madeleine
- 18/10/2020 Après-midi dansant organisé par l'Amicale des Retraités à la salle Ty An Holl à 14 h 30

Novembre

- 10/11/2020 Moules frites organisé par l'association Rah-Koëd football à la salle Ty An Holl

Décembre

- 04/12/2020 Repas de Noël organisé par l'Amicale des retraités à la salle Ty An Holl
- 12/12/2020 Marché de Noël organisé par La Récré des Rah-Koëd à la salle Ty An Holl

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

Associations	Noms	Prénoms	Numéros	Adresse mails
A.C.P.G & C.A.T.M	LE BRAZIDEC	Gilbert	02 97 45 90 30	
APEL SAINT BILY	GILLET	Aurélié	06 99 05 31 74	apelstbily@gmail.com
AMICALE DES RETRAITÉS	LE GARGASSON	Christiane	02 97 45 99 69	
ASSOCIATION ALFA PASSION CIRCUIT	GAVAUD	Patrick	06 14 21 89 05	patrickgav@hotmail.fr
ASSOCIATION L'A.V.E.N.I.R	DENIS	Jean-Marc	06 77 36 50 36	
ASSOCIATION LA CLAIE SANS FRONTIERES	LAUDRIN	Luc	02 97 45 96 46	
BAD KOËD	FERIR	Myckaël	02 97 45 97 53	genajessy56@outlook.fr
DANSES BREIZH	BELLEC	Bernard	02 97 45 99 58	dansesbreizhplaudren@yahoo.fr
DIASTEMES PROD	VICTOIRE	Tonny	06 25 78 24 47	diastemesprod@gmail.com
ESPRIT ZEN	CADORET	Monique	06 88 31 54 15	moniquemt.cadoret@gmail.com
LA BOULE PLAUDRINOISE	LE BERRE	Paul	02 97 45 96 93	
LA RÉCRÉ DES RAH KOËD (ECOLE PUBLIQUE)	MONTOLIN	Fanny	06 74 98 45 54	recre.rahkoed@gmail.com
LES AMIS DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DES FLEURS A CHAUPAS	DE KERSABIEC	Christian	06 75 65 76 76	NDFleurs.chaupas@yahoo.fr
LES AMIS DE LA MADELAINE	MAUMUSSON	Léon	02 97 45 93 32	lmaumusson@aol.com
LES AMIS DE SAINT BILY	LE FLOCH	Hervé	02 97 45 98 89	
LES CHANTOUS DE PLAUDREN	LE NOURICIER	Rémy	02 97 45 97 92	remylenouricier@orange.fr
O.G.E.C (ECOLE PRIVÉE)	GAUTHIER	Yolène		yogauthier@orange.fr
ON COUD ON TRICOTE	BENARD	Marie-France	06 38 71 35 95	
RAH KOËD FOOTBALL CLUB	THOMAS	Régis	06 31 13 71 84	regis.thomas180@orange.fr
RAH KOËD GYMNASTIQUE POUR TOUS	PEDRON	Anne		annepedron@free.fr
RAH KOËD SPORT NATURE	MAGNEN	Gilles	06 72 85 84 89	
CYCLO VTT RAH-KOËD	BARBIER	Pierre	02 97 45 98 52	grard_1952@hotmail.fr
SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE	EVENO	Jacques	06 64 18 29 18	
SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LA BUTTE	LE ROUX	Serge	06 26 86 12 68	
TAOCHINA-GOT Wushu kung fu	CHENEL	Antoine	07 60 72 53 08	chenel.antoine.bzh@gmail.com
U.N.A.C.I.T.A	VALY	Michel	02 97 45 90 85	



Comité de rédaction : Marie LE DEIT (*adjointe administrative*), Marie-Paule BOULAIRE-DANTO (*dgs*), Patrick GAVAUD, Pascale KERMORVANT, Nathalie LE LUHERNE, Gérard RIO, Didier ETIENNE, Françoise TRIONNAIRE, Patrick PARISOT (*élus*)

Graphiste : Julie MASSON - Agence de communication Ö Studio - 16 Rue Gertrude Bell - 56000 Vannes

Mise en page et impression : E2p Imprim' - ZA de Kerjean, Rue des Vénètes, 56500 Locminé - 02 97 48 74 80

Remerciements à l'ensemble des adjoints et conseillers et à toutes personnes ayant contribué à l'élaboration du bulletin.



PLAUDREN

Mairie de Plaudren

5 Place de la Mairie - 56420 Plaudren

Tél. 02 97 45 90 62 - Mail. mairie@plaudren.fr

WWW.PLAUDREN.FR